

# RAPPORT ANNUEL 2008-2009

---

## MISSION DE LA CESPМ

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes prodiguant des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

**Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement d'apprentissage postsecondaire possible qui reflète les valeurs suivantes :**

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
  - **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
  - **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes.
  - **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
  - **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant.
  - **Avancement des connaissances et recherche** : engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.
-

---

Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes  
82, rue Westmorland  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1  
Canada

506-453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPМ et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

ISBN : [978-0-919471-73-3](https://www.isbn-international.org/product/9780919471733)

---

---

## LETTRE DE PRÉSENTATION

---

Le 30 septembre 2009

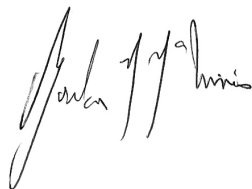
Le président du Conseil des premiers ministres des Maritimes  
Case postale 2044  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



Gordon MacInnis

La directrice générale,



Mireille Duguay



## TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE ET MANDAT DE LA CESPМ	7
COMPOSITION	9
COMITÉS	10
PERSONNEL	10
GOUVERNANCE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE	11
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE	12
<b>PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL DE 2009-2010 À 2011-2012</b>	<b>12</b>
<b>ASSURANCE DE LA QUALITÉ</b>	<b>12</b>
Processus d'évaluation de programme	13
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	14
Comité spécial sur le dédoublement de programmes	15
<b>DONNÉES ET INFORMATION</b>	<b>16</b>
Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])	16
Forum sur la collecte de données et la recherche	17
Programme de sondages auprès des diplômés	17
Élaboration de mesures du progrès et des résultats des étudiants	19
Mises à jour de statistiques	20
Suivi du symposium Options stratégiques pour faire face à l'évolution des inscriptions	21
Autres formes de transmission de données	21
Site Web de la Commission	21
<b>ENTENTES INTERPROVINCIALES</b>	<b>22</b>
Accord de transfert régional	22
Autres ententes interprovinciales	23
<b>ACTION COOPÉRATIVE</b>	<b>24</b>
Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique	25
Atlantic Satellite Network	25
Entente sur le réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É. (RIE N.-B./Î.-P.-É.)	25
<b>SERVICES PROPRES À CHAQUE PROVINCE</b>	<b>25</b>
Services d'évaluation relevant des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires	26
Services financiers propres à chaque province	26
Nouveau-Brunswick	26
Île-du-Prince-Édouard	27
Nouvelle-Écosse	27
<b>PARTICIPATION À DES FORUM NATIONAUX ET INTERNATIONAUX</b>	<b>28</b>
Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire	28
Comité de gestion stratégique	28
Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité	29
Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts	29
Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES)	29
<b>ANNEXES</b>	
A. Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (codification administrative)	33
B. États financiers vérifiés	41
C. Membres des comités consultatifs de la Commission	55
D. Projets de programme examinés à des fins d'approbation 2008-2009	57



---

## PORTÉE ET MANDAT DE LA CESPМ

---

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Elle est un « organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire. Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. En janvier 2005, la *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* a été promulguée, ce qui assurait du même coup l'entrée en vigueur du nouveau mandat.

La nouvelle loi définit ainsi le mandat de la Commission :

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir en :

- prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études de la meilleure durée et de la meilleure qualité possible,
- privilégiant l'évaluation et la reconnaissance des acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- assurant une transition harmonieuse entre les études et le travail,
- assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
- prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

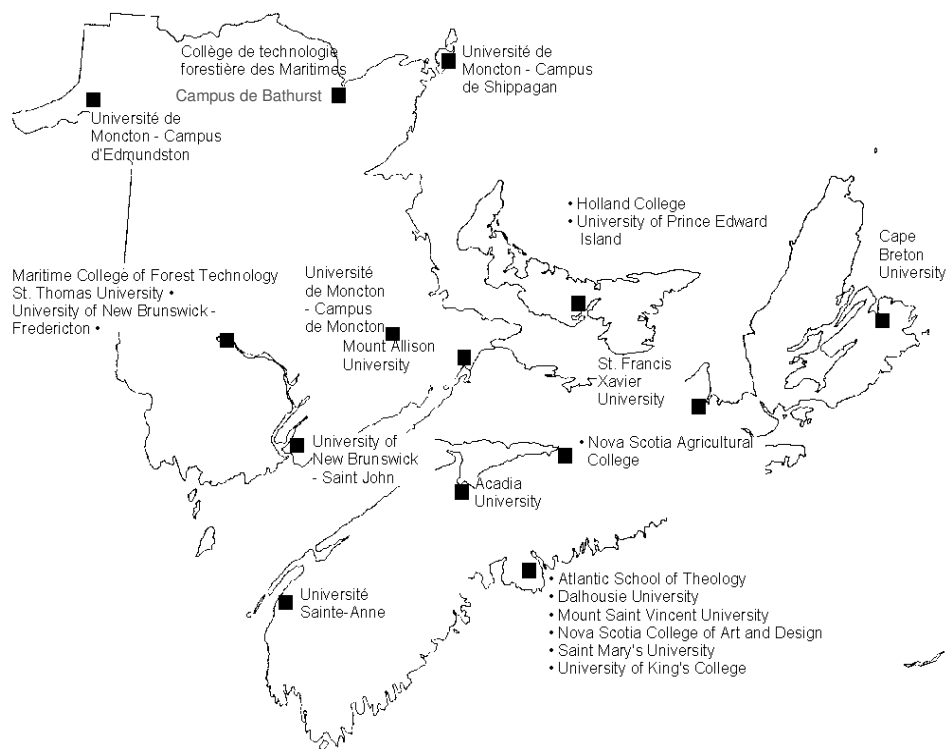
La Commission cherche à aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire en poursuivant les neuf objectifs suivants :

1. Garantir que les programmes élaborés par les établissements relevant de la compétence de la CESPМ satisfont à des critères de qualité convenus.
2. Confirmer que les établissements relevant de la compétence de la CESPМ disposent des politiques et des pratiques appropriées pour assurer de façon continue la qualité de leurs programmes.
3. Favoriser et promouvoir la disponibilité et l'efficacité par rapport aux coûts du plus grand nombre possible de programmes.
4. Recueillir, conserver et mettre à jour de l'information de qualité complète et pertinente relativement à toutes les fonctions découlant de son mandat.
5. Élaborer des données et des produits d'information à l'intention des intervenants dans toutes les fonctions découlant de son mandat, surtout en ce qui a trait aux dossiers prioritaires de l'enseignement postsecondaire.

6. Accroître la sensibilisation et le dialogue par rapport aux questions et aux possibilités liées à l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes, tant dans la région qu'au pays.
7. Promouvoir et favoriser la coopération au sein des Provinces maritimes et avec les autres provinces et les partenaires externes, notamment favoriser entre les établissements et entre les gouvernements le développement d'approches coopératives et économiques en matière d'administration, de programmes et de politiques liés à l'enseignement postsecondaire.
8. Offrir des conseils et des services aux gouvernements provinciaux, sur demande.
9. Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources de la Commission (objectif organisationnel).

Toutes les activités et initiatives de la Commission se rattachent à l'un de ces objectifs.

Dans l'exécution de ses principales fonctions (assurance de la qualité, données et information, action coopérative, programmes régionaux et offre de services précis à une ou plusieurs provinces ou établissements, comme convenu par les ministres), la Commission se concentre principalement sur l'éducation universitaire. Il y a actuellement 18 établissements postsecondaires qui relèvent de la compétence de la CESPM, dont 16 sont des universités subventionnées par l'État. Deux de ceux-ci (soit la Cape Breton University et la Nova Scotia Agricultural College) offrent également des certificats et des diplômes de niveau collégial ou de type technique, en plus des programmes qui mènent à l'obtention d'un grade universitaire. Les deux autres établissements (le Holland College de l'Île-du-Prince-Édouard et le Maritime College of Forest Technology au Nouveau-Brunswick) offrent surtout des programmes ne menant pas à un grade (le Holland College peut accorder des grades appliqués et le fait).





## COMPOSITION

La Commission est composée de 20 membres nommés par les ministères de l'Éducation responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes et de la directrice générale (membre d'office sans droit de vote).

La composition de la Commission respecte le modèle suivant :

- Au moins six des 20 membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie A), hauts fonctionnaires et dirigeants d'établissements non universitaires (catégorie B), et population en général (catégorie C).
- Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Au moins deux membres doivent être des étudiants (au sein de la catégorie « population en général »).

À la fin de l'année, la Commission était composée ainsi :

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS (CATÉGORIE A)	HAUTS FONCTIONNAIRES (CATÉGORIE B)	POPULATION EN GÉNÉRAL (CATÉGORIE C)
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Neil Boucher David Stewart (vice-président)	Liane Roy	Duncan Gallant Collette Landry-Martin Karla O'Regan
<b>Nouvelle-Écosse</b>		
Gordon MacInnis (président) Terrence Murphy Donna Woolcott	Wayne Doggett Greg Ells	Peter Butler Bill MacLeod
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Rosemary Herbert	Susan MacKenzie Michael O'Grady	Don Gillis

Membre d'office sans droit de vote : Mireille Duguay, directrice générale.

Afin de s'acquitter de ses fonctions, la Commission tient environ cinq réunions ordinaires par année, habituellement aux différents établissements d'enseignement, à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2008-2009, la Commission s'est rencontrée à six reprises, soit :

- Le 28 avril 2008 – University of Prince Edward Island
- Le 23 juin 2008 – Mount Saint Vincent University
- Le 22 septembre 2008 – Atlantic School of Theology
- Le 24 novembre 2008 – Téléconférence
- Le 30 janvier 2009 – Téléconférence
- Le 16 février 2009 – University of New Brunswick

---

## COMITÉS

---

Le cadre opérationnel de la Commission repose grandement sur des comités consultatifs, dont certains prévoient une adhésion conjointe avec l'Association des universités de l'Atlantique (AUA). La Commission emploie également des comités spéciaux et des groupes de travail selon les dossiers en cause. Voici ses comités permanents :

- Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
- Comité des finances de la CESPM
- Groupe de travail sur les finances N.-B./CESPM
- Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.

Le recours aux comités permanents enrichit grandement la capacité de la Commission à fournir des conseils et à effectuer des analyses. Ces comités lui permettent de traiter une plus grande quantité d'information et de procéder à des analyses plus exhaustives et en temps plus opportun. Fait peut-être encore plus important, la Commission puise, par l'entremise de ses comités, dans un réseau plus étendu de ressources et de perspectives.

La liste des membres des comités figure à l'annexe C. Il est aussi possible de consulter le mandat de chaque comité en ligne à [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

---

## PERSONNEL

---

Le personnel est chargé des activités courantes de la Commission. Il reçoit des directives de la Commission par l'entremise de la directrice générale et il donne un soutien à la Commission et à ses comités. Actuellement, le savoir-faire du personnel de la Commission englobe les secteurs suivants : collecte et gestion de données, analyse de données, assurance de la qualité, finances, gestion de projets et organisation d'événements.

À la fin de l'année, le personnel et les employés contractuels de la CESPM regroupaient les personnes suivantes :

Directrice générale .....	Mireille Duguay
Directrice des finances et de l'informatique de la technologie .....	Lisa Robichaud
Gestionnaire, Recherche et analyse des données .....	Dawn Gordon
Analyste des données .....	John Wilson
Concepteur de systèmes informatiques .....	Scott Stonehouse
Administrateur du système/LAN.....	Dragan Lepir
Analystes, Politiques et recherche .....	Meranda Beaubien
	Silke Brabander
	Shannon McKenna-Farrell
	Lisa O'Connell
Commis – comptabilité et services de soutien aux activités .....	Rachael Anderson
Adjointes administratives .....	Nicole Reynolds
	Lauren Wiesel

---

## GOUVERNANCE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

---

La structure de gouvernance de la Commission est la suivante :

- Gouvernements des trois Provinces maritimes, représentés par les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire et le Conseil des premiers ministres des Maritimes/de l'Atlantique.
- Commission composée de 20 membres, de la directrice générale (membre d'office sans droit de vote), des comités établis par la Commission et du personnel.

Pour bien comprendre la structure de gouvernance de la Commission, il faut l'examiner selon deux optiques. Dans la loi, le terme « Commission » est employé à la fois pour décrire l'organisation dans son ensemble et son corps administratif ou conseil. Pour éviter toute confusion, le terme « Conseil » est utilisé pour définir l'ensemble des 20 membres et de la directrice générale, qui se réunissent au moins quatre fois par année, alors que le terme « Commission » est employé pour désigner le regroupement des 20 membres, la directrice générale, les membres des comités créés par la Commission et le personnel, conformément aux nouvelles dispositions législatives.

L'objectif de la Commission, en tant que conseil, est de veiller à ce que la Commission dans son ensemble aide les établissements et les gouvernements à favoriser un milieu d'apprentissage postsecondaire reflétant les valeurs suivantes : qualité, accessibilité, mobilité, pertinence, obligation redditionnelle, avancement des connaissances et recherche. Elle vise ainsi à mettre en valeur l'enseignement postsecondaire et la recherche, et à favoriser un milieu d'apprentissage efficace en veillant à ce que les stratégies et les décisions de la Commission tiennent compte des points de vue des principaux intervenants.

La Commission doit faire rapport aux ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire, conformément à la *Loi* de 2005, en ce qui a trait à l'obtention de résultats, en fonction du plan d'activités.

---

## RÉTROSPECTIVE ANNUELLE

---

La CESPМ a entrepris diverses activités au cours de 2008-2009. Outre l'examen des projets de planification, la rétrospective de l'année est présentée selon les principales fonctions de la Commission, soit l'assurance de la qualité, les données et l'information, les ententes interprovinciales, l'action coopérative et les services aux provinces. La dernière section présente la participation de la Commission aux forums nationaux et internationaux, sujet qui n'est pas couvert ailleurs dans le rapport.

### PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL DE 2009-2010 À 2011-2012

Cette année a été marquée par l'élaboration du quatrième plan d'activités pluriannuel de la Commission. En plus de fournir aux intervenants une description des résultats attendus proposés pour les trois prochains exercices financiers, le plan d'activités de 2009-2010 à 2011-2012 présente l'environnement de la Commission, son rôle et les fonctions pour lesquelles elle est mandatée, de même que son cadre opérationnel et stratégique. La Commission a procédé à l'approbation de son plan d'activités pluriannuel de 2009-2010 à 2011-2012 durant sa rencontre de septembre 2009. Par la suite, le contenu du plan a été présenté individuellement à chacun des trois ministres et des sous-ministres responsables de l'enseignement supérieur, afin de recueillir les suggestions de ceux-ci et d'obtenir leur soutien. À la fin de l'année, le plan d'activités a été traduit et révisé à des fins de diffusion publique au cours de l'exercice financier à venir.

Au cours de la période de planification, la mission de la Commission demeurera principalement axée sur la production soutenue de résultats informatifs et enrichissants dans l'ensemble des fonctions pour lesquelles la Commission est mandatée. Cette priorité stratégique recoupe toutes les fonctions constituant son mandat et est davantage mise en évidence dans deux domaines d'activité, soit l'assurance de la qualité ainsi que les données et l'information. Au cours des trois prochaines années, on insistera davantage sur l'union des données et de la qualité de l'éducation en travaillant à l'élaboration de mesures visant l'enrichissement du processus éducatif. Le plan d'activités fait également ressortir que le mandat de la CESPМ, énoncé dans la *Loi* de 2005, est désormais entièrement mis en œuvre et que, dans la période à venir, des résultats attendus émaneront des fondements significatifs mis en place durant l'exécution initiale du mandat.

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission est chargée de fournir aux décideurs des mesures de reddition des comptes quant aux établissements inscrits à la réglementation, aussi bien que des renseignements à valeur ajoutée, pour les aider à prendre des décisions stratégiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.

Elle a élaboré sa politique en matière d'assurance de la qualité de manière à inclure deux principaux instruments :

1. Une évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre; et
2. La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ensemble, ces instruments permettent d'assurer une qualité continue. Le processus d'évaluation des programmes offre des garanties au gouvernement, aux étudiants, aux employeurs et au public que les programmes offerts par les universités publiques des Maritimes répondent aux normes de qualité établies avant leur mise en œuvre, et le processus de vérification offre des garanties que les universités des Maritimes ont en place des politiques et des pratiques efficaces en matière d'assurance de la qualité pour s'assurer que les programmes, une fois mis en œuvre, sont évalués à l'interne et à l'externe en vue de l'amélioration continue de la qualité. Il est possible de consulter la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission sur son site Web.

### **Processus d'évaluation de programme**

Le processus d'évaluation a pour objectif global d'établir la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de l'expertise de l'établissement, des ressources, des résultats visés pour les étudiantes et étudiants ainsi que de déterminer par un processus itératif la pertinence du programme dans le contexte de la politique-cadre de la Commission. L'issue principale de l'évaluation est l'approbation de programme. Dans ce contexte, le processus de la Commission est aussi décrit comme un processus d'approbation de programme.

La plupart des projets de programme font l'objet d'un examen sommaire, c'est-à-dire qu'ils sont passés en revue par le personnel et sont approuvés s'ils satisfont aux critères convenus. Un projet qui ne répond pas aux critères d'approbation ou pour lequel des questions importantes sont soulevées est envoyé au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires et à la CESPM pour une évaluation approfondie.

Durant l'année 2008-2009, la Commission a étudié 71 projets de programme (tableau 1), dont 49 ont été approuvés par l'entremise du processus d'examen sommaire, 6 ont été approuvés après une évaluation approfondie, 4 ont été présentés à des fins d'information, 1 a été retiré et 11 étaient encore à l'étude à la fin de l'année. De ces 71 projets, 5 avaient été soumis en raison du processus de vérification des données de la Commission. Chaque année, des universités soumettent des données détaillées sur les inscriptions par l'entremise du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Dans le cadre du processus de vérification, le personnel de la Commission a vérifié les données pour s'assurer que les inscriptions par programme correspondent aux dossiers internes d'approbation de programmes de la Commission. Toute inscription à un programme qui n'a pas été approuvée par la Commission est notée et l'université est avisée qu'elle doit soumettre un projet pour un programme universitaire, nouveau ou modifié.

Pour de plus amples renseignements sur les projets de programme examinés dans le cadre du processus d'évaluation de la Commission, veuillez consulter l'annexe D.

**TABLEAU 1**  
**Résumé des décisions concernant les projets de programme examinés en 2008-2009**

	Approuvé	Refusé	À l'étude	Information et dossier	Retiré	Total
Nouveau	29	-	9	3	1	42
Modification	18	-	2	1	-	21
Abolition	8	-	-	-	-	8
En suspens	-	-	-	-	-	-
Total	55	-	11	4	1	71

\* Parmi les 55 programmes approuvés, 49 l'ont été par l'entremise du processus d'examen sommaire.

### **Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité**

La fonction de vérification de l'assurance de la qualité a pour objectif précis de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants et d'autres fonctions, s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

À la fin de l'année, des rapports de vérification des politiques et des pratiques en matière d'assurance de la qualité ont été publiés pour le Nova Scotia College of Art and Design University, pour la Saint Mary's University et pour la Mount Saint Vincent University. Le principal objectif de ce processus est de répondre à deux questions, tout en portant une attention particulière à la mission et aux valeurs respectives de chacun des établissements : 1) L'établissement suit-il sa propre politique en matière d'assurance de la qualité? et 2) Est-il possible de modifier la politique en matière d'assurance de la qualité de l'établissement pour mieux assurer la qualité des programmes et services ou est-elle satisfaisante sous sa forme actuelle? Dans chacun des trois cas, le comité de vérification a déterminé que de façon générale, les établissements observaient leurs politiques respectives en matière d'assurance de la qualité. En ce qui a trait à la deuxième question, le comité a formulé plusieurs recommandations à l'intention du Nova Scotia College of Art and Design University en vue de l'amélioration de deux aspects particuliers où un écart entre la politique et sa mise en œuvre a été observé, soit par rapport à la révision des nouveaux programmes et à la rapidité du processus de révision. Dans le cas de la Saint Mary's University le comité de vérification a formulé des recommandations pour aider à pallier une lacune entre la politique et sa mise en œuvre, au chapitre de l'échéancier. Dans le même ordre d'idées, le comité a également relevé un écart au chapitre de l'échéancier entre la politique d'assurance de la qualité de la Mount Saint Vincent University et sa mise en œuvre, principalement dans les dernières étapes du processus de révision.

Au cours de 2008-2009, six établissements ont été soumis à ce processus de vérification. Il s'agit, en ordre chronologique, de la Cape Breton University, le Nova Scotia Agricultural College, la St. Francis Xavier University, la University of Prince Edward Island, la University of King's College et le Atlantic School of Theology. À la fin de l'année, la Commission comptait avoir terminé le processus dans ces six établissements en juin ou en septembre 2009, ce qui mettrait fin au premier cycle du processus de vérification. Quant au comité de vérification, il avait également amorcé l'ébauche d'un document

renfermant les pratiques exemplaires dans le domaine des politiques d'assurance de la qualité des établissements, document devant être diffusé à la fin 2009.

### **Comité spécial sur le dédoublement de programmes**

Historiquement, l'enjeu du dédoublement injustifié des programmes était fondamental dans le processus d'évaluation par la Commission des nouveaux projets de programmes. Toutefois, selon la *Loi sur la CESPM* de 2005, le dédoublement de programmes ne fait plus figure d'enjeu important. En mai 2007, la Commission a mis sur pied un Comité spécial sur le dédoublement de programmes pour étudier son rôle en ce qui a trait à l'approbation des programmes en situation de dédoublement. On a plus particulièrement demandé à ce comité d'établir :

- le mandat de la Commission pour ce qui est du dédoublement de programmes;
- les politiques et les pratiques de la Commission en matière de dédoublement de programmes;
- l'opportunité de recommander des changements à ces politiques et pratiques, si le comité en déduit qu'ils sont souhaitables;
- les pratiques du Comité consultatif sur les affaires universitaires quand il traite de la question du dédoublement de programmes;
- la différenciation des programmes dans un contexte de dédoublement de programmes;
- la question de la prolifération des programmes de gestion.

Le rapport du Comité a été présenté à la Commission en avril 2008. Après avoir pris connaissance de ce rapport, la Commission a résolu (1) que le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires continuerait de limiter son analyse aux enjeux liés à la qualité et se contenterait de signaler à la Commission la présence d'un dédoublement et que la Commission, à sa discrétion, signalerait à son tour la situation au gouvernement provincial et (2) que la politique de la Commission en matière d'assurance de la qualité, au moment de sa mise à jour, serait révisée de façon à traduire pleinement le mandat prévu par la loi. La mise à jour de la politique est prévue au cours de l'exercice financier 2009-2010.

#### **Produits à valeur ajoutée de la Commission – Assurance de la qualité**

Voici des produits à valeur ajoutée découlant des activités de la Commission dans le secteur de l'assurance de la qualité :

- La qualité des programmes est améliorée et les étudiants, les gouvernements et les contribuables, qui investissent tous de façon importante dans l'éducation, profitent de programmes de qualité.
- Un contexte régional assure l'accessibilité des programmes les plus divers.
- Les projets de programmes sont examinés par une grande diversité d'intervenants (représentants des étudiants, du gouvernement, de la population en général et des universités) par l'entremise du processus de distribution.
- La Commission est en mesure d'assurer le suivi (et la vérification) des inscriptions, et de la gamme de programmes offerts, de cibler les programmes régionaux à intégrer à l'Accord de transfert régional et de produire des valeurs pondérées d'équivalence à temps plein aux fins de l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, de même que des données en soutien à l'analyse et à l'élaboration de politiques.
- Les universités mettent en œuvre des politiques pour assurer l'amélioration constante de la qualité des programmes et des services.
- Les universités analysent et évaluent régulièrement les offres de programmes.

## **DONNÉES ET INFORMATION**

La fonction relative aux données et à l'information, qui recoupe toutes les fonctions découlant du mandat de la Commission, permet d'offrir aux décideurs des mesures redditionnelles ayant trait aux établissements inscrits à l'annexe du règlement et de l'information de meilleure qualité pour faciliter la prise de décisions. Les projets réalisés dans le cadre de cette fonction augmentent aussi la sensibilisation et le dialogue au sujet des questions et des possibilités relatives à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, tant dans la région qu'à l'échelle nationale.

La Commission recueille des données et élabore des produits de recherche. Elle est également reconnue dans les Maritimes et au pays comme une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières années, elle s'est attachée à promouvoir et à offrir des sources d'information à valeur ajoutée aux divers gouvernements, aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux étudiants et à la population en général. La Commission détient une foule de données et d'informations portant sur tous les aspects de l'enseignement universitaire, dont les inscriptions, le corps professoral, les grades universitaires décernés, les résultats des diplômés, les droits de scolarité et les autres frais, les finances universitaires et les programmes universitaires. Elle voit à acquérir, à vérifier, à valider et à emmagasiner des données exclusives, par exemple le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (anciennement le Système d'information amélioré sur les étudiants) et le sondage auprès des diplômés de la CESPM, en plus de mettre à jour régulièrement des données non exclusives provenant de sources externes, qui comprennent des renseignements sur les finances universitaires et le profil démographique du corps professoral.

En réalisant cette collection exhaustive de données et d'information à l'interne, la CESPM peut fournir à ses intervenants, sur demande, non seulement des statistiques normalisées et des produits personnalisés, mais également des rapports d'analyse approfondie et des articles. Certains sont des produits de projets continus et d'autres découlent de projets de recherche uniques.

### **Collecte de données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])**

La CESPM recueille des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements d'enseignement, sur la population étudiante, sur les inscriptions aux programmes et aux cours et sur les diplômes décernés. Le SIEP est le format de banque de données utilisé; il s'agit d'une banque de données nationale conçue par Statistique Canada pour fournir des dossiers longitudinaux sur les étudiants et pour permettre aux chercheurs d'effectuer des études sur les statistiques postsecondaires, par exemple les taux de maintien, d'attrition, de mobilité et de diplomation. L'avantage du format SIEP est que les données soumises par les établissements répondent à de nombreux besoins d'information.

Une partie du cycle annuel de collecte de données consiste en une vérification rigoureuse d'éléments clés de données, effectuée en collaboration avec les établissements qui soumettent les renseignements. Chaque année, la Commission soumet également les données validées du SIEP à Statistique Canada au nom des établissements qui relèvent de son mandat.



La Commission utilise cette riche source de données pour appuyer ses fonctions, notamment :

- **Assurance de la qualité** : mise à jour de la banque de données de programmes approuvés; surveillance des inscriptions et de la diplomation dans les programmes approuvés;
- **Services aux provinces** : calcul de l'équivalence à temps plein d'une année et de l'équivalence à temps plein pondérée d'une année utilisé pour établir la formule de financement du Nouveau-Brunswick et l'Accord de transfert régional, et calcul de l'équivalent de cours complets pour appuyer la formule de financement de la Nouvelle-Écosse;
- **Données et information** : production de statistiques normalisées sur les inscriptions et les diplômes accordés (des tableaux de statistiques annuelles sont affichés sur le site Web, de même que des demandes spéciales d'intervenants), et recherche et analyse d'enjeux dans le secteur postsecondaire. Le cadre d'échantillonnage des sondages auprès des diplômés de la CESPM est également généré au moyen des données du SIEP.

Au cours de l'année 2008-2009, le personnel a procédé à la transmission des principales mesures (équivalents de cours complets, équivalents de cours complets pondérés, équivalents à temps plein, équivalents à temps plein pondérés et inscriptions) du SIEP, sur lesquelles reposent certaines constituantes de la formule de financement de la Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement l'allocation pondérée à partir des inscriptions (qui représente 91 % du financement de base), l'allocation liée à la taille, l'allocation liée à la langue française, l'allocation pour les étudiants à temps partiel et les limites de financement pour les étudiants étrangers. Le personnel continue de travailler avec les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse à l'essai et au peaufinage de ces calculs.

### **Forum sur la collecte de données et la recherche**

Le Forum sur la collecte de données et la recherche a été organisé par la Commission le 26 novembre 2008 à Sackville, au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une activité annuelle importante qui permet à la Commission de maintenir son soutien à l'endroit des registraires et des chercheurs institutionnels des universités des Maritimes et d'entretenir les liens qu'elle a avec eux.

L'un des objectifs du Forum consistait à offrir aux répondants du SIEP un lieu de discussion des enjeux liés aux soumissions du SIEP, dont un compte rendu du cycle de soumission de 2007-2008, au cours duquel les établissements ont largement réussi à se conformer à une échéance plus hâtive (soit le 31 août). Le personnel a également présenté un compte rendu des activités de recherche actuelles de la Commission et a procédé à une consultation sur le programme de recherche de la Commission.

### **Programme de sondages auprès des diplômés**

Le programme de sondages auprès des diplômés de la Commission a été entrepris comme un projet pilote en 1995. Jusqu'à présent, quatre cohortes de diplômés ont été visées par les sondages : 1995, 1996, 1999 et 2003. Le programme fournit de l'information importante sur les résultats des diplômés, y compris l'endettement, le retour aux études, l'emploi et les tendances concernant la mobilité. À cet effet, il continue de fournir des mesures redditionnelles utiles pour appuyer les décisions stratégiques des gouvernements et des universités. Le programme offre aussi aux étudiants et à leurs parents de l'information précieuse pour les aider à prendre leurs décisions. Les données recueillies sont utilisées non seulement pour la préparation de rapports détaillés, mais elles servent aussi à des analyses approfondies de sujets particuliers.

### *Sondage auprès des diplômés de 2003, cinq ans après la fin de leurs études*

Au cours de l'année 2008-2009, le programme de sondages auprès des diplômés a créé son troisième sondage longitudinal auprès des diplômés. Ce sondage portait, pour la deuxième fois, sur les diplômés de 2003 (ce groupe de diplômés avait déjà fait l'objet d'un premier sondage en 2005). Comme dans le cas de tous les sondages effectués par la Commission auprès des diplômés, l'objectif de cette démarche consiste à vérifier et à caractériser les transitions et les facteurs influençant les transitions chez les diplômés universitaires des Maritimes au moment de leur migration du milieu universitaire au marché du travail et vice-versa, en tenant compte de leur expérience antérieure à leur inscription au programme qu'ils ont terminé en 2003. En raison de la complexité de ce sondage, on a investi beaucoup de temps dans la programmation et dans l'essai du questionnaire.

Entre octobre 2008 et janvier 2009, le consultant a réalisé les entrevues et obtenu un échantillon définitif de 1 968 diplômés. La Commission compte publier les résultats de ce sondage à l'automne 2009.

### *Résultats chez les diplômés universitaires des milieux ruraux et urbains des Maritimes*

En juin 2008, la Commission a publié un bref compte rendu de recherche, dans le cadre de sa série *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, intitulé *Résultats des diplômés universitaires originaires de milieu rural et urbain dans les Maritimes*. Cette analyse était fondée sur le sondage réalisé en 2005 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 2003. Cette étude avait pour principal objectif de déterminer si les diplômés des milieux urbains et ceux des milieux ruraux réussissaient les uns autant que les autres leur transition vers les études supérieures et vers le marché du travail. L'étude révèle que tous réussissent tout autant, mais que l'endettement des diplômés des milieux ruraux est supérieur à celui de leurs homologues des milieux urbains.

Faits saillants de l'analyse :

- Les résidents des milieux ruraux ont un bon accès aux universités et affichent les mêmes taux de réussite que leurs homologues des milieux urbains.
- Le nombre et la distribution des campus universitaires dans les Maritimes semblent faciliter l'accès aux universités pour les jeunes des milieux ruraux de la région.
- Bien que les diplômés des milieux ruraux aient tendance à emprunter davantage pour financer leurs études, ils réussissent tout autant leur transition vers le marché du travail ou vers les études supérieures que leurs homologues des milieux urbains.
- Parmi les détenteurs d'un premier diplôme de premier cycle, le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme était de 95 % et le revenu annuel moyen, de 34 853 \$.
- Le nombre de diplômés des milieux urbains et ruraux de la promotion 2003 était proportionnel à la répartition de la population en général, ce qui porte à croire que nos jeunes de milieux ruraux et urbains ont le même accès aux universités dans la région.
- Les diplômés des milieux ruraux (69 %) étaient sensiblement plus nombreux à avoir emprunté de l'argent que leurs homologues des milieux urbains (59 %) et, particulièrement, plus nombreux que leurs homologues des milieux urbains à avoir emprunté de l'argent auprès du gouvernement (soit 58 % par rapport à 44 %).
- En moyenne, les diplômés des milieux ruraux ont emprunté, en tout, 25 652 \$ pour le programme d'études qu'ils ont terminé en 2003, soit près de 5 000 \$ (24 %) de plus que les diplômés des milieux urbains. Une explication plausible de cette tendance est que les étudiants des milieux ruraux ont plus de dépenses puisqu'ils quittent la maison pour poursuivre leurs études. Les diplômés des milieux ruraux sont également plus souvent issus d'un milieu familial plus faible sur le plan socio-économique, ce qui augmente leur admissibilité aux programmes gouvernementaux de prêts étudiants et leur permet d'emprunter de plus grosses sommes.

Le sondage avait été réalisé par Market Quest, une firme de recherche commerciale indépendante, et alors que l'analyse détaillée a été effectuée par E. Dianne Looker. Le rapport définitif a été préparé par le personnel de la CESPM.

### **Élaboration de mesures du progrès et des résultats des étudiants**

En février 2008, un nouveau projet a été lancé au forum sur la collecte de données et la recherche à Halifax. Ce projet vise l'élaboration de mesures des progrès et des résultats des étudiants. Durant la première phase, la série de mesures à élaborer portera sur la persistance de l'apprenant, les résultats et réalisations, et la participation.

Pour chacune des mesures qui suivent, une série de sous-mesures sera créée avec une analyse par programme, sexe, groupe d'âge, origine géographique, etc. Pour chacune des thèmes un article sera développé afin de fournir de l'information pour la prise de décision stratégique et sur les répercussions des mesures.

- Participation universitaire
- Taux de persistance
- Taux de diplomation et d'achèvement
- Statistiques démographiques des personnes qui n'ont pas persisté
- Taux de réussite et d'échec selon les cours suivis

Le projet a pour but de fournir aux intervenants de la Commission des mesures objectives de la façon dont le secteur universitaire de la région fonctionne. Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) est la source primaire de données pour le projet. La CESPM est dans la position unique au pays de pouvoir utiliser ce système dans l'élaboration de mesures statistiques normalisées pour une grande région englobant 16 établissements publics conférant des diplômes universitaires de différents types et tailles.

Un groupe de travail constitué de six chercheurs représentant les établissements des trois provinces a été formé pour fournir de l'aide au personnel de la Commission dans la révision de définitions et de concepts possibles pour l'élaboration des mesures.

Le projet est financé en partie par le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), lequel a également accepté de fournir de la recherche en nature (une analyse documentaire des concepts et des définitions sous les thèmes généraux) en appui au projet.

#### *Participation universitaire*

La mesure de la proportion de la population qui s'inscrit à l'université — appelée participation universitaire — est une façon importante, pour les gouvernements, les universités et la population, de vérifier si les étudiants admissibles ont accès à la formation universitaire. La participation universitaire constitue en outre un indicateur de prospérité économique future, étant donné son lien avec l'atteinte d'objectifs éducatifs.

### *Mesures du progrès et des résultats des étudiants*

En février 2009, le premier résultat attendu du projet, *Participation universitaire : Mesures du progrès et des résultats des étudiants*, a été diffusé. Composé d'une série de 10 différentes mesures de participation, il constitue une excellente ressource pour quiconque s'intéresse aux questions d'accès et de participation, et illustre les raisons pour lesquelles aucune mesure de participation ne saurait, à elle seule, répondre précisément à toutes les questions et à toutes les perspectives en la matière. Par exemple, les constatations démontrent que toute personne engagée dans le dialogue sur l'accès et la participation devra tenir compte de la provenance géographique des étudiants : les étudiants de l'extérieur de la région représentent environ 27 % des inscriptions, contribuant ainsi grandement à la participation universitaire globale dans les Maritimes, par rapport au nombre de jeunes qui s'y trouvent. D'un autre point de vue, les résultats démontrent que le nombre de résidents des Maritimes qui s'inscrivent à l'université partout au Canada est égal ou supérieur à la moyenne nationale. De plus, le sexe joue également un rôle significatif, puisque le taux de participation des femmes était de 10 % supérieur à celui des hommes en 2007-2008.

Les 10 mesures seront régulièrement mises à jour, de façon à offrir aux intervenants une source fiable d'information en ce qui a trait aux tendances liées à la participation.

Une ébauche de document analytique est en cours d'élaboration.

### *Persistance et diplomation*

L'élaboration de mesures de persistance et de diplomation (achèvement) basées sur les données longitudinales du SIEP est bien amorcée. La Commission prévoit publier les premières mesures en la matière à l'automne 2009, suivies d'un document analytique sur le sujet au début 2010.

### **Mises à jour de statistiques**

La Commission diffuse tous les ans des statistiques sur les inscriptions et sur les titres de compétences accordés. Cette année, des efforts de simplification du processus de soumission du SIEP, y compris l'instauration d'une échéance plus hâtive en ce qui a trait à la finalisation des dossiers soumis, ont permis à la Commission de diffuser les statistiques liées aux inscriptions en décembre 2008, soit quelques mois plus tôt que pour les années précédentes. En tout, 13 tableaux ont été produits, ainsi que des banques de données disponibles au téléchargement.

Pour aider les intervenants à comprendre les tendances récentes, la CESPM produit désormais des « Faits en bref », un sommaire des tendances au chapitre des inscriptions et des titres de compétences décernés, comportant des subdivisions importantes, comme la province d'origine et le sexe des étudiants.

La Commission procède également à la mise à jour périodique des tableaux de données de certains rapports de recherche. Le 25 novembre 2008, elle a notamment publié des mises à jour sur le financement de la recherche et du développement (publié pour la première fois en novembre 2005) et, le 25 juin 2008, elle a fait paraître une mise à jour de certains tableaux et de certains chiffres du rapport *Une vue d'ensemble des inscriptions universitaires : facteurs et tendances dans les inscriptions aux universités des Maritimes* (publié pour la première fois en juin 2007).

## **Suivi du symposium Options stratégiques pour faire face à l'évolution des inscriptions**

En 2005-2006, les inscriptions au premier cycle dans les universités des Maritimes ont amorcé une baisse après quatre années successives de croissance. Afin de se donner une compréhension des facteurs en jeu, les intervenants de la Commission ont commandé une analyse de cette tendance récente et inattendue. Le rapport, intitulé *Une vue d'ensemble des inscriptions universitaires : facteurs et tendances dans les inscriptions aux universités des Maritimes de 2000-2001 à 2006-2007* a été publié en juin 2007 dans la série *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*. Dans la foulée de ce rapport, la CESPM a organisé en février 2008 un symposium intitulé *Options stratégiques pour faire face à l'évolution des inscriptions*. L'objectif de ce symposium consistait à susciter le dialogue sur l'évolution des inscriptions et sur les façons d'y réagir.

En juin 2008, conformément à ce qui figure plus haut, une mise à jour des données liées à ce sujet a été publiée. De plus, en août 2008, la CESPM a publié un résumé des discussions et des actions suggérées par les participants. Le résumé vise à permettre au lecteur de réfléchir aux suggestions offertes et d'entamer une discussion sur les façons de réagir aux changements actuels et à venir en matière de tendances d'inscriptions. La Commission se penchera elle aussi sur les courants de pensée présentés lors du symposium pour déterminer les moyens par lesquels elle pourrait aider à répondre aux besoins constatés et entend organiser des tables rondes à l'automne 2009 pour discuter davantage des possibilités évoquées.

### **Autres formes de transmission de données**

L'une des principales responsabilités quotidiennes de la Commission consiste à fournir aux intervenants, sur demande, de l'information et des données. Le degré de complexité des demandes formulées est variable. Il peut s'agir d'une simple statistique ou d'un simple tableau, mais également d'un ensemble complet de statistiques et d'information devant être puisé dans plusieurs banques de données de la Commission. Pour répondre à ces demandes, il suffit parfois de transmettre un tableau normalisé existant mais, dans d'autres cas, le personnel doit investir beaucoup de temps à la collecte, à l'analyse et à la synthèse de données. Ces demandes visent habituellement les données du SIEP, les données financières et les données de sondages réalisés auprès des diplômés ou des étudiants.

### **Site Web de la Commission**

Le site Web entièrement bilingue (français/anglais) de la CESPM constitue une excellente source de données et d'information. Il renferme des descriptions détaillées sur les fonctions et les activités de la CESPM, des versions téléchargeables des politiques et des rapports de la Commission, ainsi que de nombreuses données et statistiques du domaine de l'enseignement postsecondaire, notamment au chapitre des inscriptions, des titres de compétences décernés et des droits de scolarité. Ces données sont accessibles sous forme de banques de données téléchargeables ou de tableaux statiques. En 2008-2009, la CESPM a lancé son nouveau site Web, qui comporte des améliorations en matière de navigation, de même qu'un meilleur aménagement de l'information.

## Produits à valeur ajoutée de la CESPМ – Données et information

Voici des produits à valeur ajoutée découlant de la fonction de la Commission en matière de données et d'information :

- Divers produits normalisés tirés des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, notamment les équivalences à temps plein, les équivalences pondérées à temps plein, le régime d'études normalisé (à temps plein et à temps partiel), la province de résidence permanente, la citoyenneté, le sexe, l'âge selon le niveau d'études et le domaine d'études principal, sont disponibles, exacts et pertinents. Ces chiffres sont utilisés pour la communication des statistiques aux divers intervenants et pour l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour le calcul de l'Accord de transfert régional. Ils sont également un facteur important dans l'analyse et l'élaboration de politiques.
- Des mesures redditionnelles se rattachant aux résultats des diplômés et à l'évaluation de l'expérience universitaire, dont les installations et les services, sont établies par l'entremise du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission et du projet *Mesures du progrès et des résultats des étudiants*.
- Les gouvernements et les établissements, qui reçoivent des ensembles de données provenant du sondage auprès des diplômés, sont en mesure d'effectuer des analyses de leurs propres groupes de diplômés.
- De l'information précieuse est fournie pour orienter les décideurs au moyen des analyses des données provenant du sondage auprès des diplômés. L'information et les données recueillies par l'entremise du programme de sondages peuvent avoir des incidences sur de nombreux secteurs stratégiques, par exemple la conception et la prestation des programmes postsecondaires, et les programmes d'aide aux étudiants et de remboursement de la dette étudiante.
- Des réponses aux demandes ponctuelles de données, de statistiques et d'information sont préparées, et des conseils sont offerts aux intervenants en fonction de l'information disponible.
- Les rapports de recherche et d'analyse produits par la Commission ont des incidences stratégiques claires en plus d'accroître la compréhension des enjeux de l'enseignement postsecondaire et de favoriser la réflexion sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes.

## ENTENTES INTERPROVINCIALES

### Accord de transfert régional

La Commission administre un certain nombre d'ententes avec d'autres provinces afin d'assurer des places pour les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur propre province. Mentionnons l'Accord de transfert régional et plusieurs autres ententes conclues avec des provinces de l'extérieur des Maritimes concernant des programmes qui ne sont pas offerts dans la région.

L'Accord de transfert régional est une entente en vertu de laquelle chacune des trois Provinces maritimes assure le financement relatif à tout résident inscrit, dans l'une des deux autres provinces, à un programme universitaire qui n'est pas offert dans sa propre province. Il a pour but d'assurer l'accessibilité des programmes universitaires pour les résidents des Maritimes et de favoriser une utilisation et une allocation plus efficaces des ressources des provinces. Le transfert de fonds au cours d'une année financière particulière est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux années plus tôt, soit l'année la plus récente pour laquelle des données complètes sur les inscriptions sont disponibles au moment d'établir les budgets. Notons que les transferts entre les provinces sont effectués sur une base nette et ne représentent pas des transferts de fonds aux établissements mêmes.

En 2008-2009, les montants des transferts réels, dont le supplément de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse pour l'école de médecine, ont été les suivants :

Du N.-B. à la N.-É. : 7 550 100 \$	De la N.-É. au N.-B. : 1 084 400 \$	De l'Î.-P.-É. au N.-B. : 1 885 900 \$
Du N.-B. à l'Î.-P.-É. : 72 900 \$	De la N.-É. à l'Î.-P.-É. : 0 \$	De l'Î.-P.-É. à la N.-É. : 3 386 100 \$

En 2006-2007, soit l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de statistiques au moment de la préparation du budget, 1 209 étudiants ont profité de l'Accord de transfert régional.

### **Autres ententes interprovinciales**

Outre l'Accord de transfert régional, la Commission a continué d'administrer des ententes avec d'autres provinces en 2008-2009 pour offrir des places aux étudiants des Maritimes dans des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur propre province. Ainsi, au cours de cette même année, 362 étudiants de l'Atlantique ont profité de ces autres ententes interprovinciales gérées par la Commission. De plus, 254 étudiants de l'Atlantique inscrits en médecine vétérinaire étaient financés à partir de l'entente de financement interprovincial du Atlantic Veterinary College.

**L'Entente Nouveau-Brunswick — Québec** permet aux francophones du Nouveau-Brunswick de suivre divers programmes d'études au Québec, principalement dans le domaine de la santé, et prévoit l'admission d'étudiants francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse dans certains programmes. En 2006-2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied un programme de formation complet en médecine familiale à l'Université de Moncton relevant de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Cette décision fait suite à une collaboration de longue date en vertu de l'Entente Nouveau-Brunswick — Québec.

**L'Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM** prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard à des places dans le programme d'optométrie offert à la University of Waterloo.

**Le Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador**, qui est entré en vigueur en septembre 2000, prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au programme de premier cycle en médecine à la Memorial University.

**L'Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/la Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation** comprend un transfert de fonds du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador relativement à ses résidents inscrits dans les disciplines de la réadaptation à la Dalhousie University. Elle est administrée par la CESPM au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

**L'Entente de financement interprovincial du Atlantic Veterinary College**, qui est administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, est une entente en vertu de laquelle les quatre provinces de l'Atlantique ont accepté de partager les coûts de fonctionnement et d'entretien permanents liés à la formation des étudiants au le Atlantic Veterinary College.

L'entente sur l'implantation du **programme de formation médicale de la Dalhousie University et de la University of New Brunswick** a été signée en juin 2008. Cette entente prévoit la création du programme de premier cycle en médecine de la Dalhousie University au campus de Saint John de la University of New Brunswick à compter de 2010-2011. Elle permettra annuellement à 30 étudiants néo-brunswickois pleinement admissibles d'intégrer la première année du programme.

Pour plus de renseignements sur les ententes, veuillez visiter le [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

### **Produits à valeur ajoutée de la CESPМ – Ententes interprovinciales**

Voici des produits à valeur ajoutée de la Commission dans le secteur des ententes interprovinciales :

- Le plus grand nombre possible de programmes et de services est offert aux étudiants des Maritimes (et à certains étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador) d'une manière efficace par rapport aux coûts.
- Par l'entremise de l'Accord de transfert régional, 1 209 étudiants étaient inscrits à des programmes définis comme des programmes régionaux.
- Par l'entremise de l'Entente Nouveau-Brunswick — Québec, 278 étudiants étaient inscrits à des programmes non offerts en français dans la région.
- Trois étudiants étaient inscrits au programme d'optométrie à la University of Waterloo en vertu de l'Entente tripartite sur l'optométrie.
- En vertu du protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, 47 étudiants étaient inscrits au programme de médecine de la Memorial University.
- En vertu de l'entente entre la Dalhousie University et Terre-Neuve-et-Labrador, 34 étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador étaient inscrits à des programmes de réadaptation à la Dalhousie University.

### **ACTION COOPÉRATIVE**

La Commission est chargée de promouvoir et de favoriser la coopération dans les Maritimes et avec d'autres provinces et des partenaires externes pour, entre autres, faciliter, entre les établissements et les gouvernements, l'élaboration d'approches de collaboration rentables relativement à l'administration, aux programmes et aux politiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Ce rôle exige une consultation continue de manière à comprendre les multiples perspectives et besoins (souvent divergents) des intervenants.

Au cours de la dernière décennie, la CESPМ a joué un rôle de leadership important auprès des établissements dans le domaine des données, que ce soit par l'entremise de son travail sur le SIEP et d'autres projets (collecte de données, et recherche et publication) ou en permettant aux intervenants clés de se réunir pour discuter d'un certain nombre de questions dans différents environnements. L'une des activités importantes dans ce domaine consiste en l'élaboration de mesures du progrès et des résultats des étudiants, en collaboration avec le Groupe de travail chargé d'aider la CESPМ à élaborer des mesures afin de produire des statistiques sur les progrès et résultats des étudiants et des diplômés. De plus, la CESPМ a organisé en novembre 2008 son Forum annuel sur la recherche et la collecte de données pour définir davantage, de manière collaborative, des domaines prioritaires en ce qui a trait à l'analyse de données, de même que des éléments à améliorer, sur la scène régionale, en matière de collecte de données.



## **Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique**

La Commission participe au Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique créé par l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). L'ACPAU recueille, pour Statistique Canada et en collaboration avec cet organisme, des données financières aux fins de la réalisation de la publication annuelle portant sur l'information financière des universités et des collèges. Bien que cette publication demeure la meilleure source d'information financière au pays, on y a néanmoins repéré, ces dernières années, certains éléments à améliorer. Le rôle des groupes régionaux est de constituer un forum pour soutenir la préparation de la publication, une occasion d'harmoniser les exigences régionales et nationales en matière de transmission de l'information et d'évaluer et valider les données soumises par les membres. Ce comité joue également un rôle important au chapitre de la bonne compréhension des données figurant dans la publication annuelle.

## **Atlantic Satellite Network**

La Commission coordonne les demandes de temps d'antenne des universités pour offrir des cours télévisés par l'entremise du réseau Atlantic Satellite Network (ASN). Les demandes des universités sont faites par leur représentant à la CESPM et envoyées au réseau ASN. L'horaire des cours est établi trois fois par année, habituellement en fonction des sessions, ce qui donne les périodes suivantes : automne (de septembre à décembre), hiver-printemps (de janvier à avril) et été (de mai à août). Dès que des questions majeures surviennent (établissement de l'horaire ou autres sujets de préoccupation), une rencontre spéciale des représentants des organismes participants est organisée. Les établissements suivants offrent des programmes par l'entremise du réseau ASN : la Mount Saint Vincent University et la Atlantic Veterinary College.

## **Entente sur le réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É. (RIE N.-B./Î.-P.-É.)**

Le RIE N.-B./Î.-P.-É., un comité permanent de la CESPM, offre à ses membres une connexion entre eux et avec le monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et la délivrance de licences de façon conjointe, des services de soutien partagés, du perfectionnement professionnel, de la prestation de services en réseau et l'échange de renseignements. Le RIE N.-B./Î.-P.-É. relève d'un conseil d'administration et est administré par son comité technique. La CESPM donne son appui au RIE N. B./Î.-P.-É et participe aux réunions tant du comité technique que du conseil d'administration. Elle administre également le budget du réseau. Les membres du RIE N.-B./Î.-P.-É. continuent à tirer profit du service commun contre les pourriels qu'ils ont créé. Ce projet est entièrement en fonction depuis août 2007. Une autre étape importante a été franchie avec l'achat collectif de services Internet commerciaux regroupant pour la première fois les établissements du Nouveau-Brunswick et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en 2008-2009.

## **SERVICES PROPRES À CHAQUE PROVINCE**

En vertu de la loi qui la gouverne, la Commission peut offrir d'autres services ou fonctions à un ou plusieurs établissements, dans une ou plusieurs provinces, conformément à ce qui figure dans son plan d'activités.

## **Services d'évaluation relevant des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires**

La Commission offre des services au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse en vertu de leurs lois respectives en matière d'attribution de grades universitaires.

Depuis 2003, la CESPМ conseille le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, à la demande de celui-ci, sur les projets présentés en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. Plus récemment, la Commission, lors de sa rencontre de février 2008, a approuvé les exigences en matière de procédures et d'information pour l'évaluation des établissements et des programmes en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* de la Nouvelle-Écosse. Les principales différences entre les exigences respectives des deux provinces au chapitre des procédures et de l'information sont d'ordre terminologique et visent essentiellement l'harmonisation par rapport à chacune des compétences provinciales.

Lors de la présentation de projets, la Commission effectue deux activités principales en vertu des deux lois sur l'attribution de grades universitaires : une évaluation du demandeur (évaluation organisationnelle) et une évaluation des projets de programmes menant à un grade universitaire. De plus, la CESPМ procédera à l'évaluation des programmes et des demandeurs actuels au moyen des mêmes critères. Ces activités s'effectuent moyennant un recouvrement complet des coûts, qui sont entièrement assumés par les demandeurs. Des détails sur les principales étapes liées aux processus d'évaluation organisationnelle et d'évaluation de programme en vertu de la loi sur l'attribution de grades universitaires de chacune des provinces figurent sur le site Web de la Commission.

## **Services financiers propres à chaque province**

Cette année, la Commission a maintenu ses services d'ordre financier (c.-à-d. préparation et administration de budgets pour la formation universitaire) qu'elle offre depuis quelques années au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

## **Nouveau-Brunswick**

### *Évaluations en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*

En 2007-2008, le ministre a demandé que la Commission procède à l'évaluation de l'organisation de la Lansbridge University, au Nouveau-Brunswick, suivie d'une évaluation des programmes actuels de MBA et de MBA pour cadres offerts par ce même établissement. La Commission a donc procédé à l'évaluation organisationnelle de la Lansbridge University. Du 5 au 7 août 2008, le Comité d'experts nommés à cette fin, de même que la directrice générale de la CESPМ, qui agissait comme observateur, ont effectué une visite de la Lansbridge University. La Commission a considéré le rapport du Comité et toute la documentation afférente lors de sa réunion de le 25 septembre 2008 et le 31 octobre 2008, la Commission a acheminé les recommandations suivantes au ministre :

- La Commission a informé le Ministre que, relativement aux 16 critères d'évaluation établis par la Commission, la Lansbridge University rencontrait entièrement trois de ces critères, rencontrait en partie deux de ces critères et ne rencontrait pas du tout dix des 16 critères (le seizième critère étant sans objet dans ce cas). La Commission éprouve donc de sérieuses inquiétudes à l'endroit de cette université.

- La Commission a convenu d'indiquer au ministre qu'il serait inapproprié d'entreprendre toute évaluation de programme avant que les problèmes ciblés dans le rapport du comité ne soient entièrement réglés.
- La Commission a convenu, d'acheminer au ministre le rapport du comité et la réponse de la Lansbridge University, de même que tous les documents examinés par le comité au cours de l'évaluation et un résumé des commentaires du président du comité lors de la rencontre de la Commission en septembre 2008.

En février 2009, le ministre a défini certaines conditions auxquelles doit se conformer la Lansbridge University. L'établissement devra notamment, d'ici le 3 août 2009, se soumettre à une autre évaluation organisationnelle réalisée par la CESPM.

#### *Budget de l'enseignement universitaire*

La Commission a la responsabilité de préparer et d'administrer le budget de l'enseignement universitaire (y compris celui du Collège de technologie forestière des Maritimes). À ce titre, elle calcule l'aide au financement de fonctionnement (sans restrictions et avec restrictions), l'aide au financement des immobilisations, l'enveloppe de financement des projets particuliers et les divers transferts opérés en vertu des ententes interprovinciales (transferts régionaux, entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, etc.) auxquelles participe la province. La CESPM administre le budget de l'enseignement universitaire durant toute l'année, y compris les fonds engagés par la province. Cela comprend notamment la production d'états financiers vérifiés pour le financement de l'enseignement universitaire de la province.

La Commission offre son soutien au Groupe de travail sur les finances N.-B./CESPM. La Commission achemine également aux établissements le financement du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles dans l'enseignement.

#### **Île-du-Prince-Édouard**

La Commission est chargée d'établir le budget de l'enseignement postsecondaire. À ce titre, elle fournit les montants prévus au budget pour les divers transferts opérés en vertu des ententes interprovinciales (transferts régionaux, entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec, entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, etc.) auxquelles participe la province.

Le gouvernement provincial fournit les montants des subventions de fonctionnement et d'équipement à la Commission afin que celle-ci les incorpore au budget. La CESPM achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'école de médecine de Dalhousie. Elle administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par le gouvernement provincial.

#### **Nouvelle-Écosse**

##### *Évaluations en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires de la Nouvelle-Écosse*

Aucune évaluation n'a été effectuée au cours de l'année.

## *Formule de financement de la Nouvelle-Écosse*

Au cours de 2008-2009, le personnel a procédé à la transmission des principales mesures du SIEP sur lesquelles reposent certaines composantes de la formule de financement de la Nouvelle-Écosse, en particulier l'allocation pondérée à partir des inscriptions, l'allocation liée à la taille, l'allocation liée à la langue française, l'allocation pour les étudiants à temps partiel et les limites de financement pour les étudiants étrangers. Les principales mesures sont les équivalents de cours complets, les équivalents de cours complets pondérés, les équivalences à temps plein et les inscriptions. Ces mesures peuvent maintenant être produites annuellement avec chaque soumission au SIEP.

### **Produits à valeur ajoutée de la CESPМ – Services aux provinces**

Les services aux provinces de la Commission génèrent les produits à valeur ajoutée suivants :

- Les provinces tirent parti du savoir-faire de la Commission sans devoir le développer à l'interne, ce qui se traduirait par des investissements considérables.
- Les provinces tirent parti de services intégrés allant des données au savoir-faire financier.
- Les étudiants qui s'inscrivent dans des établissements privés sont assurés de la qualité des programmes et que des normes similaires sont appliquées.

## **PARTICIPATION À DES FORUM NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

### **Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire**

La directrice générale de la CESPМ est membre du comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire, dont le mandat consiste à conseiller Statistique Canada au sujet de questions portant sur le programme de statistiques relatives à l'éducation postsecondaire. L'une des principales réalisations du comité jusqu'à maintenant est la reprise des efforts de Statistique Canada visant à augmenter la conformité au format SIEP. Le comité se réunit environ deux fois l'an.

### **Comité de gestion stratégique**

La CESPМ est membre du Comité de gestion stratégique, qui fait rapport au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), un partenariat entre le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC) et Statistique Canada. Le comité a pour mandat d'examiner et de recommander des options et des priorités stratégiques pour les statistiques d'éducation canadiennes, surtout en ce qui a trait au Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation et au Programme pancanadien de recherche en éducation. La CESPМ participe également au sous-comité stratégique sur les données, qui relève du Comité de gestion stratégique.

Avec l'aide de consultants de l'Educational Policy Institute, le sous-comité a élaboré une ébauche de stratégie en vue de la collecte, de l'analyse et de la transmission de données éducatives pancanadiennes pour le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) pour la période de 2010 à 2020. Cette stratégie tient compte des quatre piliers de l'apprentissage à vie, identifiés par les ministres de l'Éducation dans leur déclaration du 15 avril 2008 : apprentissage et développement de la petite enfance, systèmes scolaires primaires et secondaires, enseignement postsecondaire et apprentissage et développement des compétences des adultes.

## **Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité**

En 2004-2005, le Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a établi un comité interprovincial chargé d'élaborer des normes et des modalités pour aider les gouvernements provinciaux à évaluer les nouveaux programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire et les nouveaux établissements conférant des grades universitaires. Toutes les provinces et les trois territoires ont un représentant à ce comité. Dans les Provinces maritimes, les sous-ministres de l'Éducation ont désigné la directrice générale de la CESPM pour les représenter, compte tenu du savoir-faire et de l'intérêt de la Commission dans ce secteur.

En 2008-2009, le Comité a été chargé d'organiser un colloque à Québec sur l'assurance de la qualité. Près de 100 représentants de différents organismes gouvernementaux et de divers groupes d'intervenants de tout le pays y ont assisté. Ce colloque s'est révélé un excellent forum pour explorer les défis et les possibilités au chapitre des normes et des procédures en matière d'assurance de la qualité, dans un contexte national et mondial.

Le Comité a aussi travaillé à certains rapports de recherche. Parmi les rapports terminés, citons un document réalisé conjointement par la directrice générale de la CESPM et Yves Beaudin, intitulé *Le processus de Bologne et ses répercussions pour les universités canadiennes*, qui a été publié. Mentionnons également deux autres documents réalisés à titre informatif, soit un document de Victoria Hatchette et Fiona Deller sur les répercussions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour l'assurance de la qualité de la formation postsecondaire au Canada, intitulé *The General Agreement on Trade in Services (GATS) and its Implications for Quality Assurance of PSE in Canada*, et le document intitulé *International Models of Accreditation and Quality Assurance: Lessons for Canadian Jurisdictions* (Les modèles internationaux d'accréditation et l'assurance de la qualité : des leçons pour les autorités canadiennes), de Marilyn Patton et Victoria Hatchette. De plus, le document issu de l'allocation du conférencier principal, Lee Harvey, à l'occasion du colloque sur l'assurance de la qualité, intitulé *Les initiatives canadiennes d'assurance de la qualité vues dans le contexte international*, figure maintenant sur le site Web du CMEC.

## **Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts**

La CESPM est membre du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT). L'objectif de ce Consortium est de faciliter la mise en place de politiques et de pratiques favorisant la mobilité étudiante, tant à l'intérieur des provinces et des territoires qu'entre ceux-ci, et d'octroyer des crédits de transfert afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires au Canada.

## **Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES)**

La Commission est membre du Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur (RIOPQUES). Le RIOPQUES est une association mondiale comptant quelque 200 organismes actifs dans la théorie et la pratique de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur.



---

---

## ANNEXES

---

A.	Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (codification administrative) .....	33
B.	États financiers vérifiés .....	41
C.	Membres des comités consultatifs de la Commission .....	55
D.	Projets de programme examinés aux fins d'approbation 2008-2009 .....	57





## ANNEXE A

### Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

#### Codification administrative

Ce qui suit est une codification administrative des lois fondant la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes [(Nouveau-Brunswick; chapitre M-2.5, 2003; sanctionnée le 11 avril 2003); (Nouvelle-Écosse; chapitre 30, sanctionnée royalement le 18 octobre 2004); (Île-du-Prince-Édouard; chapitre M-2.01, sanctionnée le 10 mai 2002)]. La date de proclamation est le 31 janvier 2005.

N.-B. : Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète ce qui suit :

N.-É. : Que soit décret par le gouverneur et l'Assemblée comme suit :

Î.-P.-É. : Que soit décret par le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard comme suit :

#### Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>
-	1	-	Cette loi peut être appelée la « <i>Maritime Provinces Higher Education Commission Act</i> ».
1	2	1	<i>Définitions</i> Dans la présente loi :
	(a)	(a)	Président « Président » désigne le président de la Commission [nommé en vertu du paragraphe 9 (2) - N.-B.; Î.-P.-É.]; [( <i>"Chair"</i> ) - N.-B.]
	(b)	(b)	Directeur général « Directeur général » désigne la directrice générale de la Commission [nommé en vertu du paragraphe 10 (1) - N.-B.; Î.-P.-É.]; [( <i>"Chief Executive Officer"</i> ) - N.-B.]
	(c)	(c)	Commission « Commission » désigne la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes [maintenue en vertu de l'article 2 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [( <i>"Commission"</i> ) - N.-B.]
	(d)	(d)	Conseil « Conseil » désigne le Conseil des premiers ministres des Maritimes constitué aux termes de la <i>Loi sur le Conseil des Premiers ministres des Maritimes</i> ; [R.S.P.E.I. 1988, Cap. C-27; - Î.-P.-É.]; [( <i>"Council"</i> ) - N.-B.]
	(e)	(e)	Établissements « Établissements » désigne les établissements d'enseignement postsecondaire prescrits par règlement [aux fins de la présente définition - N.-B.; Î.-P.-É.]; [( <i>"institutions"</i> ) - N.-B.]
-	(f)	-	Ministres « Ministre » d'une province désigne le ministre de la Couronne responsable de l'éducation postsecondaire dans sa province.

**Article**

<b>N.-B.</b>	<b>N.-É.</b>	<b>Î.-P.-É.</b>	<b>Titres et définitions<sup>(1)</sup></b>
	(g)	(f)	« Ministres » désigne les ministres [de la Couronne - N.-É.] responsables de l'enseignement postsecondaire dans leur province; [( <i>"Ministers"</i> ) - N.-B.]
	(h)	(g)	Enseignement postsecondaire et enseignement supérieur « Enseignement postsecondaire » désigne l'enseignement et la formation dispensés dans les établissements ou par eux, [et l'expression « enseignement supérieur » a un sens correspondant - N.-B.; Î.-P.-É.]; [( <i>"post-secondary education"</i> ) - N.-B.]
	(i)	(h)	Provinces « Provinces » désigne le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard; [( <i>"Provinces"</i> ) - N.-B.]
	(j)	(i)	Région « Région » désigne la région formée du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard; [( <i>"Region"</i> ) - N.-B.]
	(k)	(j)	Étudiant « Étudiant » désigne un particulier inscrit comme étudiant dans un établissement; [( <i>"student"</i> ) - N.-B.]
	(l)	(k)	Universités « Universités » désigne les établissements d'enseignement postsecondaire prescrits par [le - N.-É.] règlement aux fins de la présente définition; [2002, ch. 34, s. 1 - Î.-P.-É.]; [( <i>"universities"</i> ) - N.-B.]
2	3	2	<b>Commission</b> (1) L'organisme établi par le Conseil et connu sous le nom de Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes est maintenu.
2	3	2	<b>Composition</b> (2) La Commission se compose : (a) de 20 membres nommés par les ministres de la manière décrite à l'article 3 [4 - N.-É.]; (b) du directeur général [2002, ch. 34, s. 2 - Î.-P.-É.]
3	4	3	<b>Membres</b> (1) Les ministres [aux fins de l'alinéa 2 (2) (a) - N.-B.; Î.-P.-É.] nomment les membres suivants : (a) six personnes au moins parmi les candidatures soumises en vertu de l'article 4 [5 - N.-É.]; (b) six personnes au moins parmi des hauts fonctionnaires et les dirigeants des établissements autres que les universités; (c) six personnes au moins du public en général, dont deux au moins sont des étudiants.
3	4	3	<b>Représentation provinciale</b> (2) Chacune des provinces compte au moins un membre parmi les membres nommés en application de [conformément à - N.-É.] chacun des alinéas [articles - N.-É.; Î.-P.-É.] 1 (a), (b) et (c).
3	4	3	<b>Restriction relative aux nominations</b> (3) Les personnes nommées en application de [conformément à - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 1 (a) proviennent d'universités différentes.
3	4	3	<b>Nomination réputée</b> (4) À l'exception du directeur général, les membres de la Commission qui étaient en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe sont réputés avoir été nommés en vertu du [conformément au - N.-É.] paragraphe (1) [2002, ch. 34, s. 3 - Î.-P.-É.]

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>	
4	5	4	<b>Comité des mises en candidature et postes à pourvoir</b>	(1) Il est constitué un comité des mises en candidature composé : (a) des dirigeants des universités, (b) d'un représentant nommé par le sénat ou par l'organisme universitaire équivalent de chaque université, et ce comité désigne des candidats aux nominations prévues [conformément - N.-É.] à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (a) et aux paragraphes (2) et (3).
4	5	4		(2) En cas de vacance parmi les membres de la Commission nommés en vertu de [conformément - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (a), le comité des mises en candidature soumet au ministre de la province dont provient le membre à remplacer le nom de deux personnes choisies dans la province en question et, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], le ministre nomme une de ces personnes pour combler la vacance pendant le reste du mandat à courir.
4	5	4		(3) Au moins 60 jours avant l'expiration du mandat d'un membre nommé en vertu de [conformément à - N.-É.] l'alinéa 3 [4 - N.-É.] (1) (a) ou en vertu du paragraphe (2), le comité des mises en candidature soumet au ministre de la province dont provient le membre à remplacer le nom de deux personnes de la province en question et, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], le ministre nomme une de ces personnes pour occuper le poste à l'expiration du mandat.
4	5	4		(4) Les membres du comité des mises en candidature qui étaient en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe et qui ont été nommés par le sénat ou par l'organisme universitaire équivalent de chaque université sont réputés avoir été nommés en vertu de [conformément à - N.-É.] l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] (1) (b); [2002, ch. 34, s. 4 - Î.-P.-É.]
5	6	5	<b>Autres vacances à pourvoir</b>	Lorsque survient une vacance parmi les membres nommés en application de l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 3 [4 - N.-É.] (1) (b) ou (c), le ministre de la province dont provient le membre à remplacer peut, sous réserve de l'article 3 [4 - N.-É.], nommer une personne pour combler la vacance : (a) pendant la durée du mandat restant à courir, ou (b) pendant la durée d'un nouveau mandat, lorsque la vacance résulte de l'expiration du mandat. [2002, ch. 34, s. 5 - Î.-P.-É.]
6	7	6	<b>Conséquences d'une vacance</b>	Une vacance au sein de la Commission ne porte pas atteinte au droit d'agir du reste des membres tant que demeurent en fonction 11 membres au moins, à l'exception du directeur général, parmi lesquels chacune des trois provinces est représentée par au moins 3 membres.
7	8	7	<b>Durée du mandat</b>	(1) Sous réserve du paragraphe 4 [5 - N.-É.] (2) et de l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 5 (a), les membres de la Commission visés à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) exercent un mandat de trois ans à compter de la date de leur nomination ou d'une durée moindre qui peut être fixée lors de la nomination.
7	8	7	Continuité	(2) Nonobstant le paragraphe (1), un membre de la Commission visé à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) demeure en fonction jusqu'à ce qu'il démissionne, qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.
7	8	7	Idem	(3) [À l'expiration de son mandat - N.-B.; Î.-P.-É.], un membre de la Commission visé à l'alinéa [article - N.-É.; Î.-P.-É.] 2 [3 - N.-É.] (2) (a) peut être nommé de nouveau [2002, ch. 34, s. 7 - Î.-P.-É.]

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>	
8	9	8	<b>Rémunération des membres</b>	Les membres de la Commission reçoivent la rémunération que peut fixer la Commission, avec l'approbation des ministres, et le remboursement des dépenses réelles et raisonnables qu'ils ont engagées dans l'exercice de leurs fonctions [2002, ch. 34, s. 8. - Î.-P.-É.]
9	10	9	<b>Président</b>	(1) Les provinces se partagent les fonctions du président à tour de rôle selon l'ordre suivant : le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse.
9	10	9	Ordre de succession	(2) Selon l'ordre suivi par les provinces au paragraphe (1), chacun des ministres nommé, à tour de rôle, parmi les membres de sa province respective, un président de la Commission.
9	10	9	Mandat	(3) Le président exerce un mandat de deux ans ou exerce ses fonctions jusqu'à l'expiration de son mandat de membre de la Commission, selon l'événement qui survient en premier.
9	10	9	Continuité	(4) Nonobstant le paragraphe (3), le président exerce ses fonctions jusqu'à ce qu'il démissionne ou qu'il soit remplacé.
9	10	9	Nomination (réputée)	(5) Le président de la Commission, en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe, est réputé avoir été nommé en vertu du paragraphe (2) [2002, ch. 34, s. 9 - Î.-P.-É.]
10	11	10	<b>Directrice générale</b>	(1) Les ministres, sur la recommandation de la Commission, nomment un directeur général de la Commission.
10	11	10	Pouvoirs	(2) Sauf directive contraire de la Commission, la directrice générale est responsable, en général, de l'administration, de la surveillance et du contrôle des affaires de la Commission et peut exercer tout autre pouvoir qu'elle peut lui conférer.
10	11	10	Poste à temps plein	(3) La directrice générale est un employé à temps plein de la Commission.
10	11	10	Membre sans droit de vote	(4) La directrice générale est membre d'office de la Commission sans y avoir droit de vote.
10	11	10	Nomination	(5) La directrice générale de la Commission, en fonction immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent paragraphe, est réputé avoir été nommé en vertu du [conformément au - N.-É.] paragraphe (1) [2002, ch. 34, s. 10 - Î.-P.-É.].
11	12	11	<b>[Fonctions – N.-B.] [Services aux étudiants – Î.-P.-É.]</b>	(1) La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,</li> <li>(b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,</li> <li>(c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,</li> <li>(d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants,</li> <li>(e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.</li> </ul>

## Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>		
11	12	11	Fonctions	(2)	<p>La Commission a pour fonctions principales :</p> <p>(a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux provinces,</p> <p>(b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :</p> <p>(i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,</p> <p>(ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics,</p> <p>(iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets.</p> <p>(c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :</p> <p>(i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs,</p> <p>(ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les provinces.</p> <p>(d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région,</p> <p>(e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.</p>
11	12	11	Services et fonctions	(3)	<p>La Commission peut :</p> <p>(1) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des provinces,</p> <p>(2) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire,</p> <p>(3) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [la - N.-É.] règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B.]; [2002, ch. 34, s. 11 - Î.-P.-É.]</p>
12	13	12	Pouvoirs	(1)	<p>La Commission a [tous - N.-B.; N.-É.] les pouvoirs nécessaires et accessoires à la bonne exécution de ses fonctions, notamment le pouvoir :</p> <p>(a) d'engager du personnel,</p> <p>(b) d'établir des comités consultatifs,</p> <p>(c) de passer des contrats dans la limite où des fonds peuvent éventuellement avoir été affectés à cette fin,</p> <p>(d) d'exiger la fourniture ponctuelle de données et d'informations par les établissements.</p>

**Article**

<b>N.-B.</b>	<b>N.-É.</b>	<b>Î.-P.-É.</b>	<b>Titres et définitions<sup>(1)</sup></b>	
12	13	12	Règlements administratifs	(2) Sous réserve de la présente loi, la Commission peut établir des règlements administratifs relatifs à son organisation interne et à la conduite de ses affaires, et elle peut y inclure des dispositions pour l'élection ou la désignation d'un vice-président de la Commission pour remplacer le président en cas d'absence ou d'incompétence ou lorsque son poste est vacant.
12	13	12	Règlement administratif non réglementé	(3) La <i>Loi sur les règlements</i> ne s'applique pas aux règlements administratifs prévus [conformément à - N.-É.] au paragraphe (2). [Un règlement administratif établi en vertu du paragraphe (2) ne constitue pas une « régulation » au sens de l'alinéa 1 (e) de l' <i>Interpretation Act</i> R.S.P.E.I. 1988, Cap. I-8 2002, ch. 34, s. 12 – Î.-P.-É.]
13	14	13	<b>Confidentialité</b>	(1) Toutes les données transmises à la Commission par les établissements ou toute autre source sont confidentielles et ne peuvent être divulguées que de la manière prévue au présent article.
13	14	13	Divulgateion	(2) Sous réserve du paragraphe (3), la Commission peut divulguer, sous forme globale, les données transmises à la Commission par les établissements ou toute autre source.
13	14	13	Modification des renseignements	(3) Afin d'assurer la protection des renseignements personnels et avant de divulguer les données que lui transmettent les établissements ou toute autre source, la Commission retire toute partie des données qui pourraient révéler des renseignements personnels sur toute personne. [2002, ch. 34, s. 13 - Î.-P.-É.].
14	15	14	<b>Réunions</b>	La Commission se réunit au moins quatre fois par an à la demande du président [2002, ch. 34, s. 14 - Î.-P.-É.].
15	16	15	Quorum	Sous réserve de l'article 6 [7 -N.-É.], pour tenir une réunion de la Commission, le quorum est constitué par la majorité des membres en fonction, à l'exception du directeur général, à la condition qu'au moins deux membres nommés par chaque province y assistent [2002, ch. 34, s. 15 - Î.-P.-É.].
16	17	16	<b>Responsabilité</b>	La Commission est responsable devant les ministres [2002, ch. 34, s. 16 – Î.-P.-É.].
17	18	17	<b>Politiques de financement</b>	(1) La détermination des niveaux du financement public des établissements relève uniquement des provinces.
17	18	17	Avis aux ministres	(2) Lorsque les ministres le lui demandent, la Commission leur fournit des avis ou des services pour fixer les politiques et les allocations de financement de l'enseignement postsecondaire [2002, ch. 34, s. 17 - Î.-P.-É.].
18	19	18	<b>Année financière et rapport annuel</b>	(1) L'année financière de la Commission commence chaque année le 1 <sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars de l'année suivante.
18	19	18	Procédés de vérification	(2) Les comptes de la Commission sont vérifiés conformément à la procédure adoptée pour la vérification des comptes du Conseil.
18	19	18	Rapport annuel	(3) Au cours des six mois qui suivent la fin de chaque année financière, la Commission soumet aux ministres et au Conseil un rapport contenant : (a) une revue des activités de la Commission au cours de l'année financière; (b) des états et des recommandations que la Commission estime utiles sur certains sujets du domaine de l'enseignement postsecondaire dans la région, (c) les états financiers vérifiés de la Commission pour cette année financière.

Article

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>	
18	19	18	Dépôt du rapport à l'Assemblée législative	(4) Le rapport annuel de la Commission est déposé devant la Législature aussitôt que possible après sa réception par les ministres [2002, ch. 34, s. 18 - Î.-P.-É.].
19	20	19	<b>Immunité</b>	Il ne peut être intenté de poursuite ou d'autre procédure contre la province, la Commission ou tout membre ou employé de la Commission, pour tout acte fait de bonne foi dans l'exécution ou l'exécution projetée de toute fonction ou de tout pouvoir prévu par la présente loi ou pour toute négligence ou omission présumée dans l'exécution de bonne foi de cette fonction ou de ce pouvoir [2002, ch. 34, s. 19 - Î.-P.-É.].
20	21	20	<b>Règlements</b>	[(1) - N.-É.] Le [lieutenant- N.-B.; Î.-P.-É.] gouverneur en conseil peut établir des règlements : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) prescrivant des établissements d'enseignement postsecondaire pour les fins de la définition « établissements » [de l'article 1 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [et - Î.-P.-É.].</li> <li>(b) prescrivant des établissements d'enseignement postsecondaire pour les fins de la définition « universités » [de l'article 1 - N.-B.; Î.-P.-É.]; [2002, ch. 34, s. 20 - Î.-P.-É.]</li> </ul>
-	21	-		(2) L'exercice par le gouverneur en conseil du pouvoir prévu au paragraphe 21 constitue l'élaboration de règlements « regulations » conformément à la <i>Regulations Act</i> .
21	22	21	<b>Abrogation</b>	[(1) <b>Le Règlement du Nouveau-Brunswick 88-118 établi en vertu de la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est abrogé.</b> - N.-B.] <p>[Le chapitre 270 des <i>Revised Statutes</i>, 1989, la <i>Maritime Provinces Higher Education (Nova Scotia) Act</i>, est abrogé. - N.-É.]</p> <p>[La <i>Maritime Provinces Higher Education Commission Act</i>, R.S.P.E.I. 1988, Cap. M-2, est abrogé. 2002, ch. 34, s. 21 - Î.-P.-É.]</p>
21	-	-		(2) <b>La Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, chapitre M-2 des Lois révisées de 1973, est abrogée.</b>
22	23	22	<i>Entrée en vigueur</i> [MODIFICATION CONSECUTIVE - Î.-P.-É.]	<b>[La présente loi ou l'une quelconque de ses dispositions entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation.</b> - N.-B.] <p>[N.-B. La présente loi a été proclamée et est entrée en vigueur le 31 janvier 2005. - N.-B.]</p> <p>[N.-B. La présente loi est refondue au 31 janvier 2005. - N.-B.]</p> <p>[La présente loi est entrée en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil et par sa proclamation. - N.-É.]</p> <p>[(1) L'article 11 de la <i>Holland College Act</i> R.S.P.E.I. 1988, Cap. H-6 est modifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) <b>au paragraphe (1), par la suppression du texte suivant</b> : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission »;</li> <li>(b) <b>par l'abrogation du paragraphe (2);</b></li> <li>(c) <b>au paragraphe (3), par la suppression du texte suivant</b> : « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission » - Î.-P.-É.].</li> </ul>

## Article

---

N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Titres et définitions <sup>(1)</sup>
-	-	22	(2) <b>L'article 17 de la <i>University Act R.S.P.E.I. 1988, Cap. U-4</i> est modifié :</b> (a) <b>à l'alinéa (1) (b), par la suppression du texte suivant :</b> « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission »; (b) <b>par l'abrogation du paragraphe (2);</b> (c) <b>au paragraphe (3), par la suppression du texte suivant :</b> « on the recommendation of the Maritime Provinces Higher Education Commission ». 2002, ch. 34, s. 22.

---

<sup>(1)</sup> Les lois du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent des titres descriptifs alors que celles de la Nouvelle-Écosse n'en comprennent pas. Les caractères en **gras** indiquent que la référence est utilisée par le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard; les caractères en *italique* indiquent que la référence est utilisée par le Nouveau-Brunswick seulement; les caractères ordinaires indiquent que la référence est utilisée par l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

---



**ANNEXE B**

**États financiers vérifiés**

**Commission de l'enseignement supérieur des  
Provinces maritimes**

États financiers  
Le 31 mars 2009



Le 4 juin 2009

## Rapport des vérificateurs

### Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Nous avons vérifié le bilan de la **Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes** (la «*Commission*») au 31 mars 2009, ainsi que les états des fonds engagés, des recettes et des dépenses - subventions et des recettes et des dépenses - administration pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés




# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Bilan au 31 mars 2008

	2009 \$	2008 \$
<b>Actif</b>		
Encaisse	1 063 634	1 495 812
Frais payés d'avance	79 306	118 642
Montants à recevoir		
Gouvernement du Canada	14 235 768	18 461 579
Nouveau-Brunswick	24 415 271	20 172 918
Terre-Neuve	204 000	-
Nouvelle-Écosse	153 878	133 083
Île-du-Prince-Édouard	494 714	805 403
Montant à recevoir du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	39 500	-
Autres comptes débiteurs	77,234	171 902
	<u>40 763 305</u>	<u>41 359 339</u>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	40 306	56 134
Montant à verser au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	-	6 518
Sommes à verser aux établissements		
Subventions de fonctionnement	3 615 633	3 489 986
Subventions de capital	3 289 888	3 710 468
Autres	13 657 298	17 445 299
	<u>20 562 819</u>	<u>24 645 753</u>
Recettes différées	116 848	246 544
	<u>20 719 973</u>	<u>24 954 949</u>
<b>Fonds engagés</b>		
Subventions de fonctionnement	14 540 180	12 332 330
Subventions de capital	5 503 152	4 072 060
	<u>20 043 332</u>	<u>16 404 390</u>
	<u>40 763 305</u>	<u>41 359 339</u>

## Engagements (note 5)

Au nom de la Commission,



Membre



Membre

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des fonds engagés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

					2009	2008
	Nouveau- Brunswick \$	Nouvelle- Écosse \$	Île-du- Prince- Édouard \$	Autres \$	Total \$	Total \$
<b>Subventions de fonctionnement</b>						
Solde au début de l'exercice	10 851 695	143 460	1 334 675	2 500	12 332 330	10 065 092
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	2 253 789	—	(5 939)	—	2 247 850	2 354 281
Virement à capital	—	—	—	—	—	(47 043)
Virement à l'administration	(40 000)	—	—	—	(40 000)	(40 000)
Solde à la fin de l'exercice	13 065 484	143 460	1 328 736	2 500	14 540 180	12 332 330
<b>Subventions de capital</b>						
Solde au début de l'exercice	4 072 060	—	—	—	4 072 060	3 509 384
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	1 430 000	—	1 092	—	1 431 092	515 633
Virement de capital	—	—	—	—	—	47 043
Solde à la fin de l'exercice	5 502 060	—	1 092	—	5 503 152	4 072 060
<b>Fonds engagés à la fin de l'exercice</b>	<b>18 567 544</b>	<b>143 460</b>	<b>1 329 828</b>	<b>2 500</b>	<b>20 043 332</b>	<b>16 404 390</b>

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - subventions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Ecosse (note 1)		Île-du-Prince-Édouard		Autres		Total	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
<b>Subventions de fonctionnement</b>										
<b>Recettes</b>										
Subventions										
Sans restrictions	111 242 305	245 923 590	173 750	133 083	47 179 825	42 075 481	–	–	158 595 880	288 132 154
Avec restrictions	9 118 071	8 852 551	–	–	1 134 700	1 334 700	–	–	10 252 771	10 187 251
Autres	–	–	–	–	–	–	6 669 035	6 840 207	6 669 035	6 840 207
	120 360 376	254 776 141	173 750	133 083	48 314 525	43 410 181	6 669 035	6 840 207	175 517 686	305 159 612
<b>Dépenses</b>										
Subventions										
Sans restrictions (Tableau A)	109 207 558	244 492 515	173 750	139 137	47 184 001	42 113 125	–	–	156 565 309	286 744 777
Avec restrictions (Tableau B)	8 899 029	8 032 295	–	–	1 136 463	1 188 052	–	–	10 035 492	9 220 347
Autres (note 2)	–	–	–	–	–	–	6 669 035	6 840 207	6 669 035	6 840 207
	118 106 587	252 524 810	173 750	139 137	48 320 464	43 301 177	6 669 035	6 840 207	173 269 836	302 805 331
<b>Augmentation nette (diminution) pour l'exercice</b>	<b>2 253 789</b>	<b>2 251 331</b>	<b>–</b>	<b>(6 054)</b>	<b>(5 939)</b>	<b>109 004</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 247 850</b>	<b>2 354 281</b>
<b>Subventions de capital</b>										
<b>Recettes</b>	2 500 000	18 670 000	–	–	760 900	1 769 300	–	–	3 260 900	20 439 300
<b>Dépenses (Tableau C)</b>	1 070 000	17 777 867	–	–	759 808	2 145 800	–	–	1 829 808	19 923 667
<b>Augmentation nette (diminution) pour l'exercice</b>	<b>1 430 000</b>	<b>892 133</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 092</b>	<b>(376 500)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 431 092</b>	<b>515 633</b>

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>Recettes</b>		
Contributions		
Nouveau-Brunswick	522 994	518 830
Nouvelle-Écosse	655 656	646 019
Île-du-Prince-Édouard	96 945	94 447
Virement des réserves de fonctionnement		
Nouveau-Brunswick	40 000	40 000
Recettes des projets	154 932	261 099
	<u>1 470 527</u>	<u>1 560 395</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et charges sociales	984 575	960 554
Location des bureaux	97 457	109 092
Services professionnels	43 849	118 641
Déplacement		
Membres du conseil	19 871	14 042
Autres	29 450	38 947
Allocation quotidienne	3 825	4 575
Projets spéciaux (note 3)	196 690	210 676
Fournitures de bureau-téléphone et poste	31 833	32 698
Mobilier et matériel de bureau	24 870	17 849
Publications	5 070	3 086
Autres	44 167	43 926
	<u>1 481 657</u>	<u>1 554 086</u>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice</b> (note 4)	<u>(11 130)</u>	<u>6 309</u>
<b>L'excédent des recettes par rapport aux dépenses (l'excédent des dépenses sur les recettes) est réparti (recouvré) comme suit :</b>		
Excédent des recettes par rapport aux dépenses dû au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	-	6 309
Financement pour le fonds de pension à recouvrer auprès du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	(39 500)	-
Montant attribué au financement des coûts futurs des sondages de suivi auprès des diplômés	28 370	-
	<u>(11 130)</u>	<u>6 309</u>



# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

## 1 Principales conventions comptables

### Contenu de ces états financiers

Conformément aux lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard-article 18; Nouvelle-Écosse-article 19), les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission. Puisque la province de la Nouvelle-Écosse verse les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse, ces états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et de capital versées aux établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

### Utilisation des prévisions

Les états financiers sont présentés conformément aux conventions comptables généralement reconnues. Ces conventions obligent les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui peuvent influencer sur le montant de l'actif et du passif rapporté, sur les éléments de passif éventuel à la date de présentation des états financiers, ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses pour la période faisant l'objet du rapport. Les résultats réels pourraient ainsi être différents de ceux fournis dans le rapport.

### Immobilisations corporelles

La Commission passe en charges les immobilisations au cours de l'année d'acquisition. Si la Commission avait capitalisé et amorti ses immobilisations, son bilan aurait inclus les éléments suivants : matériel et fournitures de bureau, matériel et logiciels informatiques et améliorations locatives, dont la valeur comptable nette aurait été d'environ 80 951 \$ (85 863 \$ en 2008).

### Régime de retraite

La Commission participe au *Régime de retraite du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et des employeurs participants*. On constate une charge de retraite lorsque l'on fait ou que l'on doit les contributions. Durant la période, la Commission a constaté une charge de retraite de 159 202 \$ (122 386 \$ en 2008).

### Instruments financiers

La Commission a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en fonction des taux d'intérêt et de la valeur marchande actuels ainsi que du prix courant des instruments financiers assortis de conditions similaires. Les instruments financiers consistent en des sommes à recevoir qui se solderont en de futures rentrées de fonds, ainsi qu'en des sommes à payer qui entraîneront de futures dépenses.

Effectuées à un moment précis, les estimations de la juste valeur reposent sur des renseignements pertinents sur les marchés et des renseignements sur les instruments financiers. Elles sont d'ordre subjectif, comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Par conséquent, elles sont difficiles à évaluer avec précision. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence sur celles-ci.

La juste valeur des sommes à recevoir et à payer équivaut approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

(1)

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

## 1 Principales conventions comptables (suite)

### Instruments financiers (suite)

La Commission s'expose à des risques de crédit normaux en ce qui concerne ses sommes à recevoir. Des provisions pour créances irrécouvrables potentielles sont maintenues et aucune perte de ce type n'a été constatée à ce jour. La direction soutient que la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit important et qu'aucune provision pour créances douteuses n'a été consignée aux comptes.

### Modifications aux normes comptables

#### Informations à fournir concernant le capital

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Commission a adopté les nouvelles normes énoncées au chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* (ICCA). L'objet est de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la capacité de l'entité à respecter les exigences externes en matière de capital.

## 2 Autres activités

Au cours de l'exercice la Commission a déboursé des fonds au titre de ce qui suit :

	2009	2008
	\$	\$
Gouvernement du Canada - contributions aux établissements sous l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur les langues officielles dans l'enseignement	5 317 028	5 295 487
Gouvernement du Canada – programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	949 650	1 043 917
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Places dans les programmes de réhabilitation	166 250	142 500
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Hôpital Victoria General	32 106	136 303
Province de Terre-Neuve et Labrador – Places dans les programmes de réhabilitation	204 000	222 000
	<hr/> 6 669 034	<hr/> 6 840 207

(2)

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

## 3 Projets spéciaux

	2009 \$	2008 \$
Sondages des diplômés et diplômées	98 064	54 965
Conférence de la CESP/Atelier/Collaboration	–	30 779
Autres	98 626	124 932
	<hr/> 196 690	<hr/> 210 676

## 4 Recettes et dépenses – Administration

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice est considéré comme faisant partie du Fonds consolidé et, par conséquent, a été inclus dans le montant à verser au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

## 5 Engagements

### Locaux à bureaux

Voici les futurs montants annuels minimums à payer pour un bail à long terme d'installations et d'équipement de bureau :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2010	89 782
2011	85 173
2012	85 173
2013	85 173

(3)

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions sans restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Tableau A

	2009 \$	2008 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Établissements		
Collège de technologie forestière des Maritimes	1 931 424	1 890 424
Mount Allison University	6 434 312	9 264 486
St. Thomas University	3 820 540	4 966 511
Université de Moncton	24 838 581	34 610 087
University of New Brunswick	41 020 433	56 626 667
Subvention additionnelle aux universités ci-dessus	–	110 000 000
University of Prince Edward Island - Collège vétérinaire de l'Atlantique	5 493 662	4 125 680
	<hr/> 83 538 952	<hr/> 221 483 855
Virements interprovinciaux		
Université de Sherbrooke	1 084 199	1 776 665
Province de Terre-Neuve et Labrador	950 000	950 000
Province de la Nouvelle-Écosse	4 652 700	3 526 700
Province de l'Ontario	19 932	12 633
Dalhousie University	522 145	
Province de Québec	7 193 298	5 997 807
	<hr/> 14 422 274	<hr/> 12 263 805
Subvention en remplacement de l'impôt foncier municipal	<hr/> 11 031 376	<hr/> 10 465 142
Autres	<hr/> 214 956	<hr/> 279 713
	<hr/> 109 207 558	<hr/> 244 492 515
<b>Nouvelle-Écosse</b>		
Virements interprovinciaux		
Province de Québec	<hr/> 173 750	<hr/> 139 137
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Établissements		
Holland College	14 007 903	12 657 900
University of Prince Edward Island	27 907 872	25 273 772
	<hr/> 41 915 775	<hr/> 37 931 672
Virements interprovinciaux		
Province de la Nouvelle-Écosse	5 199 100	4 147 840
Province de l'Ontario	5 816	5 816
Province de Québec	63 310	27 797
	<hr/> 5 268 226	<hr/> 4 181 453
	<hr/> 47 184 001	<hr/> 42 113 125
	<hr/> 156 565 309	<hr/> 286 744 777

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions avec restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Tableau B

	2009 \$	2008 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Collège de technologie forestière des Maritimes	159 808	91 052
Mount Allison University	928 210	898 460
St. Thomas University	435 578	153 033
Université de Moncton	2 612 512	1 972 154
University of New Brunswick	3 978 508	3 740 717
Projet commun – Réseau informatique	784 413	1 176 879
	<hr/>	<hr/>
	8 899 029	8 032 295
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Holland College	660 658	746 852
University of Prince Edward Island	384 600	384 600
Projet commun – Réseau informatique	91 205	56 600
	<hr/>	<hr/>
	1 136 463	1 188 052
	<hr/>	<hr/>
	10 035 492	9 220 347

# Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions de capital

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

Tableau C

	2009 \$	2008 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Mount Allison University	6 699	1 540 770
St. Thomas University	504 102	1 443 460
Université de Moncton	21 917	5 876 155
University of New Brunswick	537 282	8 884 084
Autres	–	33 398
	<hr/>	<hr/>
	1 070 000	17 777 867
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
University of Prince Edward Island	759 808	2 145 800
	<hr/>	<hr/>
	1 829 808	19 923 667
	<hr/>	<hr/>

## ANNEXE C

### Membres des comités consultatifs de la Commission (au 31 mars 2009)

#### COMITÉS PERMANENTS

##### COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

*Nommés par l'AUA :*

Stephen McClatchie, Mount Allison University  
Alan Shaver, Dalhousie University  
Kevin Vessey, Saint Mary's University

*Nommés par la CESPM :*

Peter Butler, Dalhousie University  
Rosemary Herbert, University of Prince Edward Island  
Donna Woolcott, Mount Saint Vincent University (présidente)

##### COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE

*Nommés par l'AUA :*

Yuqin Gong, University of Prince Edward Island  
Michael Whalen, Mount Saint Vincent University  
Jean-Guy Ouellette, Université de Moncton

*Nommés par la CESPM :*

Greg Ells, ministère de l'Éducation  
David Stewart, Mount Allison University (président)

##### COMITÉ AUA-CESPM RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION EN MATIÈRE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

*Nommés par l'AUA :*

Henry Cowan, Nouveau-Brunswick  
Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard  
Bernard Nadeau, Nouveau-Brunswick  
Don Wells, Nouvelle-Écosse

*Nommés par la CESPM :*

Colette Landry-Martin, Nouveau-Brunswick  
Sam Scully, Ontario (président)

##### COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

Wayne Doggett, Nouvelle-Écosse  
Gordon MacInnis, Nouvelle-Écosse  
Susan MacKenzie, Île-du-Prince-Édouard  
Bill MacLeod, Nouvelle-Écosse  
Liane Roy, Nouveau-Brunswick  
David Stewart, Nouveau-Brunswick

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FINANCES N.-B./CESPM**

Mireille Duguay, personnel de la CESPM (présidente)  
Lyne Paquet, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick  
Lisa Robichaud, personnel de la CESPM  
Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick  
Liane Roy, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF DU N.-B./Î.-P.-É.**

Robert Campbell, Mount Allison University  
Mireille Duguay, personnel de la CESPM  
Yvon Fontaine, Université de Moncton  
Michael Higgins, Saint Thomas University  
Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island (président)  
John MacLaughlin, University of New Brunswick  
Brian McMillan, Holland College  
Robert Whitney, Maritime College of Forest Technology

## **COMITÉ TECHNIQUE DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF DU N.-B./Î.-P.-É.**

Rachael Anderson, personnel de la CESPM  
Helmut Becker, Mount Allison University  
Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology  
David Cairns, University of Prince Edward Island  
Rob Doley, Saint Thomas University  
André Lee, Université de Moncton, Campus de Moncton  
Richard MacDonald, Holland College  
Lori MacMullen, University of New Brunswick, Fredericton

## **COMITÉS SPÉCIAUX**

### **Groupe de travail chargé d'aider la CESPM à élaborer des mesures afin de produire des statistiques sur les résultats des étudiants et des diplômés**

Averlyn Pedro, University of New Brunswick  
Elizabeth Lane, Dalhousie University  
Dawn Gordon, personnel de la CESPM (présidente)  
Garry Hansen, Saint Thomas University  
Tara Moorehead, University of King's College  
Wayne Paquet, Nova Scotia Agricultural College  
Yuqin Gong, University of Prince Edward Island

### **Dédoublage de programmes**

Louise Boudreau, fonctionnaire de haut rang  
Bill McLeod, population en général  
David Stewart, représentant des établissements (vice-président)  
Donna Woolcott, représentante des établissements



## ANNEXE D

### Projets de programme examinés à des fins d'approbation

Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009

Programme	Type de proposition	Type d'évaluation	Décision
<b>Acadia University</b>			
Bachelor of Arts, Major in Environmental and Sustainability Studies & Bachelor of Recreation Management with Environmental and Sustainability Studies	Modification	À déterminer	À l'étude
<b>Cape Breton University</b>			
Bachelor of Arts, Honours, Major or Concentration in: Anthropology, Communication, English, History, Political Science, Psychology, Sociology Bachelor of Arts, Major or Concentration in: Joint Anthropology/Sociology, Mi'kmaq Studies, Philosophy Bachelor of Arts, Concentration in: Religious Studies	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Business Administration, Major in Accounting	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Bachelor of Education, Elementary & Bachelor of Education, Intermediate /Secondary (with option of a Concentration in Aboriginal Education)	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Bachelor of Technology (Public Health) to Bachelor of Health Sciences (Public Health)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Certificate in Liquefied Natural Gas Operations	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude
<b>Dalhousie University</b>			
Bachelor of Informatics	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Environment, Sustainability and Society programs (multiple programs within the: Bachelor of Arts, Bachelor of Science, Bachelor of Community Design, Bachelor of Management)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Environment, Sustainability and Society programs in Computer Science (multiple programs within the: Bachelor of Computer Science, Bachelor of Informatics, Bachelor of Science, Major in Computer Science)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Management, Addition of Majors and Minors Majors in: Entrepreneurship and Innovation, Leadership and Organizations, Management and Globalization, Public Sector Management, Knowledge Management, and Sustainable Resource and Environmental Management	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science in Environmental Science with emphasis in Oceans and Global Change (Honours and Major)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science, Minor in Food Sciences	Nouveau programme	À titre d'information	
Bachelor of Social Work	Modification	Examen sommaire	Approuvé

<b>Programme</b>	<b>Type de proposition</b>	<b>Type d'évaluation</b>	<b>Décision</b>
<b>Dalhousie University (suite)</b>			
Name Change: Mining Engineering to Mineral Resource Engineering (Master of Applied Science (M.A.Sc.) Mining Engineering, M.A.Sc. Mining Engineering Co-Op, Master of Engineering (M. Eng.) Mining Engineering, M. Eng. Mining Engineering Co-Op, Ph.D. Mining Engineering)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Arts in Musicology	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude
Master of Business Administration	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Business Administration (10-month, 16-month, part-time and MBA ITEC)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Master of Business Administration / Master of Health Services Administration	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Master of Health Services Administration to Master of Health Administration (multiple programs)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Masters in International Health Services Administration	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Master of Information Management & Graduate Diploma in Information Management	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Library and Information Studies/Master of Resource and Environmental Management	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Science in Anatomy and Neurobiology & PhD in Anatomy and Neurobiology	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Science (Kinesiology)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
<b>Mount Allison University</b>			
Bachelor of Arts, joint honours in Economics and Mathematics	Nouveau programme	À titre d'information	
Bachelor of Science, Major in Aviation	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
<b>Mount Saint Vincent University</b>			
Bachelor of Applied Arts (Child and Youth Study) to Bachelor of Arts (Child and Youth Study)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts with Advanced Major to Bachelor of Arts with Major (multiple programs)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts with a Major (multiple programs)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts Interdisciplinary	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts, General & Bachelor of Science, General	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science with Advanced Major to Bachelor of Science with Major	Modification	Examen sommaire	Approuvé

<b>Programme</b>	<b>Type de proposition</b>	<b>Type d'évaluation</b>	<b>Décision</b>
<b>Mount Saint Vincent University(suite)</b>			
Bachelor of Science with a Major	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Certificate in Information Technology	Nouveau programme	À déterminer	Retiré
Certificate in Tourism and Hospitality Management	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Diploma in Tourism and Hospitality Management	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Education in Elementary Education to Master of Education in Elementary and Middle School Education	Modification	Examen sommaire	Approuvé
<b>Nova Scotia College of Art and Design University</b>			
Master of Film	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude
<b>Saint Mary's University</b>			
Certificate in Child Learning and Development	Nouveau programme	À déterminer	À l'étude
Certificate in Financial Instrument Analysis (2 streams: Accounting and Finance)	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
<b>Saint Thomas University</b>			
Bachelor of Arts, Major in International Relations	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
<b>Université de Moncton</b>			
Baccalauréat appliqué en design intérieur, (articulé avec le CCNB)	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude
Baccalauréat en administration des affaires avec concentration en systèmes d'information organisationnels (SIO) - régime coop	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat en ingénierie (génie civil) - Profil Orientation gestion de l'ingénierie	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - Systèmes industriels et automatisation	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) - Profil Orientation génie industriel	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Certificat de 2e cycle en études appliquées du vieillissement	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Deuxième concentration en technologie, dans le cadre du B. Sc.-B. Éd. (combiné)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Diplôme de 2e cycle en études appliquées du vieillissement	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Diplôme en gestion des services de santé	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Maîtrise en gestion des services de santé	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé

<b>Programme</b>	<b>Type de proposition</b>	<b>Type d'évaluation</b>	<b>Décision</b>
<b>Université de Moncton (suite)</b>			
Maîtrise ès sciences (informatique)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Mineure en technologie dans le cadre du baccalauréat combiné B.A.-B.Éd.	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
<b>University of New Brunswick</b>			
Bachelor of Arts (Archaeology) options: minor, major, double major, honours, joint honours (UNBF)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Education (concurrent) (multiple programs) (UNBF)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Education (All consecutive BEd degrees at UNBF)	Modification	Approfondi	Approuvé
Bachelor of Kinesiology (UNBF)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Recreation and Sport Studies (UNBF)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science in Environment and Natural Resources (3 Specializations: Environmental Mgmt, Water Resources, Wildlife Conservation) (UNBF)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Certificate of Business Administration and Aviation (UNBF)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Certificate in Community Leadership (UNBSJ)	Nouveau programme	À titre d'information	
Master of Business Administration, Concentration in Engineering Management (UNBF)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Business Administration, Concentration (general) & Master of Business Administration, Concentration in Entrepreneurship (UNBF)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Education (multiple programs) (both UNBF/SJ)	Modification	À titre d'information	
Master of Nursing, Nurse Educator (both UNBF/SJ)	Modification	Approfondi	À l'étude
<b>University of Prince Edward Island</b>			
Bachelor of Arts, Major in Mathematics & Bachelor of Arts, Honours in Mathematics	Nouveau programme	À déterminer	À l'étude
Bachelor of Wildlife Management (Articulated with Holland College)	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude
Integrated Bachelor of Business Studies	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Ph.D. in Educational Studies	Nouveau programme	À déterminer	À l'étude
<b>Université Sainte-Anne</b>			
Diplôme préparatoire en sciences de la santé	Nouveau programme	Examen Sommaire	Approuvé
Maîtrise en éducation	Nouveau programme	Approfondi	À l'étude